

2251

**COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)**

**Troisième Conférence des Chefs d'Etats
(Banjul 20 et 21 Décembre 1977)**

**Huitième Conseil des Ministres
(Banjul, 16 au 19 Décembre 1977)**

COMPTE - RENDU

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

 COMPTES RENDUS :

- de la Troisième Conférence des Chefs d'Etat du CILSS
(Banjul 20-21 Décembre 1977)

 - et du Huitième Conseil des Ministres du CILSS
(Banjul 12-19 Décembre 1977)
-

Spring 2012 issue featuring
many photos of their local environment



Spring 2012 issue featuring
many photos of their local environment

Photo by Linda Phillips and Jennifer Johnson
[Photo taken at the Park]

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT	
- <u>Ordre du jour de la Conférence</u>	2
- <u>Séance solennelle d'ouverture</u>	3
• Discours de bienvenue du Président JAWARA	3
• Discours d'ouverture du Président Moktar OULD DADDAH	8
• Message de Monsieur Robert GALLEY, Ministre français de la Coopération lu par le Ministre Boulama MANGA	13
• Message de Monsieur Issoufou Saïdou DJERMAKOYE Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies	14
• Interventions des Invités	15
a) Message de Monsieur Maurice WILLIAMS Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, lu par Mme Anne de LATTRE	15
b) Message de Monsieur Emile VAN LENNEP Secrétaire Général de l'OCDE	17
c) Discours de Monsieur Bradford MORSE Administrateur du PNUD	17
- <u>Le Banquet de Fajara Hotel</u>	
• Discours du Président JAWARA	20
• Discours du Président OULD DADDAH	22
- <u>Examen des points inscrits à l'ordre du jour :</u>	
• Rapport du Ministre Coordonnateur	23
• Le projet d'amendement à la Convention du 12 Septembre 1973	43
• Les demandes d'adhésion au CILSS	44
• Lieu et date de la 4 ^e Conférence au Sommet	44
• Election du Nouveau Président de la Conférence	45
• Nomination du Nouveau Coordonnateur Régional	46
- <u>Séance de clôture</u>	
• Communiqué final	47
• Allocution de remerciements du Président SENGHOR	50
• Motion de remerciements	52
• Discours de clôture du Président JAWARA	53
II. COMPTE RENDU DE LA 8^e SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES	
- <u>Séance d'ouverture</u>	
• Allocution du Vice-Président de la République de Gambie	59
• Allocution d'ouverture du Ministre Coordonnateur	62

	Pages
- Examen de points inscrits à l'ordre du jour	
• Exposé introductif du Secrétaire Exécutif	65
• Examen des résultats des travaux des réunions des experts	67
• Amendement à la Convention du 12-9-73	68
• Projet organigramme du Secrétariat Exécutif	68
• Projet de Règlement des Fonds de Réserve	68
• Projet de Statuts de l'Institut du Sahel	68
• Problèmes de personnel	68
• Clôture exercice 1976	69
• Exécution du budget 1977	69
• Projet de budget 1978	69
• Demandes d'Adhésion au CILSS	70
• Recommandations, résolutions et déclaration relatives au programme du CILSS et à la sécheresse	72
• Préparation des documents à soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat	72
• Date et lieu 9 ^e Conseil des Ministres	72
• Nouveau Coordonnateur Régional à proposer à la nomination des Chefs d'Etat	72
• Présidence du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel	73
• Lieu 3 ^e Conférence Club du Sahel	73
• Questions diverses	73
- Séance de clôture	
• Communiqué final	74
• Motion de remerciements	76
• Allocution de Monsieur Sori COULIBALY doyen d'âge des Ministres du CILSS	77
• Allocution de clôture du Ministre Coordonnateur	77

	Pages
III. ANNEXES	
- Texte de la Convention amendée	80
- Recommandations	86
- Résolutions	93
- Déclaration relative à la sécheresse	100
- Liste des participants	102

I.

COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

7803/04

ORDRE DU JOUR DE LA TROISIEME CONFERENCE
DES CHEFS D'ETAT

1. Examen du rapport du Ministre Coordonnateur et des résultats des travaux du 8ème Conseil des Ministres.
2. Election du Nouveau Président de la Conférence des Chefs d'Etat et nomination du Nouveau Coordonnateur Régional pour la période biennale 1978-1979.
3. Lieu de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat.

I. La séance solennelle d'ouverture

La Troisième Conférence des Chefs d'Etat du CILSS s'est ouverte à BANJUL le 20 Décembre 1977 à 16 heures dans la salle des conférences de WADNER BEACH HOTEL, dénommé depuis SAHEL KUNDA (le village du Sahel), sous la présidence de Son Excellence Maître Moktar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS, et en présence de tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation.

1. Le Président Moktar Ould Daddah, Après avoir remercié et félicité le Président, le Gouvernement et le peuple gambiens pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux délégations et pour la parfaite organisation matérielle de la Conférence, le Président Moktar Ould Daddah déclare la séance ouverte et passe la parole à Son Excellence Alhaji Sir Dawda Kairaba Jawara, Président de la République de Gambie pour son discours de bienvenue.

2. Discours de bienvenue du Président Jawara :

Messieurs les Présidents et Chers Collègues,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple de la Gambie et à mon nom propre, notre sincère gratitude pour avoir donné à notre pays l'occasion d'abriter cette auguste assemblée. C'est aussi pour moi tout comme pour mon pays, l'honneur et le plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue cordiale.

Cette Conférence est d'une très grande importance et ceci pour plusieurs raisons.

- Elle vise à concrétiser notre détermination commune en tant que Chefs d'Etat de nos pays respectifs à exécuter notre mandat et assumer nos responsabilités en vue d'assurer une vie meilleure au peuple sahélien, un peuple qui a fait preuve devant le monde entier de

vigueur, de bravoure et de détermination vaillante, en dépit de l'un des plus graves fléaux que l'humanité ait jamais connu.

- Cette Conférence des Chefs d'Etat, comme le programme complet de travail, est un exemple concret de notre désir ardent de coopérer efficacement sur le plan régional : une coopération qui, à notre égard, s'avère indispensable à l'avenir de la région et aussi au développement du continent africain.

- La Conférence est également significative dans la mesure où elle nous permet d'échanger nos idées, de partager nos expériences et d'harmoniser nos points de vue sur la base des résultats de développement de la vie de nos populations sinistrées.

- Elle nous permet aussi de veiller de temps en temps à l'état d'avancement de notre travail et à l'accroissement de nos efforts communs, de ceux de nos amis et partenaires avec lesquels nous nous solidarisons pour améliorer le niveau de vie de toute la population sous-régionale.

Certains de nos amis sont aujourd'hui ici présents parmi nous et je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour souhaiter au nom du Gouvernement et du peuple de la Gambie, la bienvenue amicale à Monsieur Bradford Morse, Administrateur du PNUD et à ses collaborateurs, à Madame Anne de Lattre et à Monsieur Roy Stacy, tous des représentants de Monsieur Maurice Williams, Président des pays de l'OCDE, membres fondateurs du Club des Amis du Sahel.

Nous sommes tous conscients des efforts inlassables que Monsieur Bradford Morse déploie davantage et de la contribution positive que le PNUD et tant d'autres éléments de l'ensemble des Nations Unies et de certaines agences spécialisées telles que la FAO and PAM ne cessent d'apporter pour le développement de la sous-région. Le travail de l'UNSC à New York comme celui de l'OSRO installé au siège de la FAO à Rome, a contribué efficacement à la réalisation des objectifs de notre programme sahélien.

Le Club des Amis du Sahel, "Le Club de l'Espoir" comme vous l'avez vous même appelé, Monsieur le Président, reste sans doute l'un des exercices les plus prometteurs de la coopération internationale de notre temps. L'esprit animateur a trouvé son expression la plus significative lors de la réunion à Ottawa au mois de Mai de cette année. Cependant, il va de soi, que lors de cette réunion, une volonté s'est nouvellement manifestée en vue de re-examiner certains termes de base qui affectent les relations entre les Etats -une étincelle d'espoir qui jaillit dans un monde, actuellement à la recherche d'une solution pénible mais honnête des prescriptions et structures d'une Communauté plus authentique.

Monsieur le Président, nous partageons votre optimisme et votre espoir et nous ne ménageons aucun effort pour contribuer au développement de l'important plan d'action que la machine du Club a mise sur pied, notamment l'exécution des Projets de Première Génération en tant que pas à franchir dans nos efforts de coopération future.

Certains aspects de ce travail ont fait l'objet de discussions tant au niveau des Ministres que des experts durant les quelques années passées et dont nous mesurons l'intérêt et la valeur. Messieurs les Ministres, nous apprécions hautement vos efforts en vue de rendre le Secrétariat Technique du CILSS et ses Institutions telles que l'Institut du Sahel, beaucoup plus fonctionnel et efficace. Nous avons noté aussi avec intérêt votre préoccupation en vue d'obtenir l'amélioration des divers aspects des projets et programmes. Je suis convaincu que vos résultats communs ont aidé à la mise sur pied d'un travail de base relatif à nos propres discussions sans lesquelles notre Conférence ne pourrait jamais connaître un succès total.

Notre réunion s'est tenue malgré l'annonce d'une autre sécheresse dans la sous-région et nous avons, une fois encore, enregistré une si forte baisse dans la pluviométrie qu'une proportion significative de nos exigences alimentaires a été obtenue à travers les sources de donateurs bilatéraux et multilatéraux. Nous voudrions exprimer nos sincères remerciements à tous les Gouvernements donateurs et institutions bilatérales qui ont déjà répondu favorablement à l'appel de secours d'urgence lancé par le Sahel.

Je voudrais aussi rendre hommage aux démarches positives déjà entreprises en vue de mobiliser et de faire engager l'importante mission de multidonateurs qui a récemment visité nos pays respectifs. Nous attendons avec plaisir de recevoir des quantités supplémentaires en matière d'aide alimentaire.

Cette aide alimentaire est destinée à deux objectifs principaux : le premier est un objectif à court terme par exemple des mesures de secours et de réhabilitation prises après l'échec des cultures, engendré par la sécheresse et le deuxième vise à doter nos programmes de développement communautaire, et à projets spéciaux en matière d'alimentation de certains groupes vulnérables tels que les enfants en particulier. Je fais allusion ici à l'Ecole de Programme alimentaire. Nous attachons un grand intérêt à une telle assistance dans le cadre d'aide alimentaire comme étant une activité importante de développement. Nous admettons cependant que toute assistance doit être considérée comme une option temporaire et que la solution immédiate au problème de la sécheresse et de la baisse alimentaire dans le Sahel, est la mise en œuvre des programmes qui nous garantissent la liberté face, à une dépendance accrue sur la pluviométrie nécessaire au développement de notre agriculture.

Monsieur le Président, l'accroissement des ressources en matière d'eau reste la seule solution permanente aux problèmes engendrés par la sécheresse désastreuse aussi bien dans le Sahel qu'ailleurs.

Le développement intégré de nos bassins fluviaux dans le Sahel tels que : le Sénégal, la Gambie, le Niger, le Logone, les bassins du Chari et du Tchad est une des priorités. Ce sont tous des systèmes fluviaux exploitables dont l'utilisation peut bénéficier des approches plus intégrées et plus opérationnelles sur le plan régional.

" Pour ces raisons déjà soulignées, Monsieur le Président, et prenant en considération que le développement agricole, reste le seul moyen de développer le Sahel, par conséquent nous invitons nos amis et nos partenaires du Club du Sahel et du reste de la Communauté Internationale à assister à l'exécution du programme en vue d'une utilisation rationnelle de ces fleuves et de l'exploitation de nos ressources sous-marines.

L'avenir du Sahel dépend du succès de la mise en oeuvre de tels programmes. C'est seulement à travers ces programmes que le Sahel pourrait atteindre des niveaux de production alimentaire d'autosuffisance et a, en outre réaliser ses potentialités maximales pour contribuer efficacement à faciliter la crise alimentaire mondiale. Monsieur le Président, permettez-moi de terminer ce discours en partageant les soucis de Barbara Ward, Président de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement, je cite : "Si la race humaine ne peut se mettre d'accord sur l'alimentation, sur quoi d'autre peut-elle le faire? Si ceux qui prient nous accordent aujourd'hui notre gagne-pain quotidien ne sont disposés à le donner à nul autre, ils méritent la risée et la faillite qui suivent de près la brèche existante entre le principe et la pratique. Si ceux qui prêchent le bon Dieu ne viennent pas de façon spontanée au secours....ils contribueront à baisser le degré de morale fondamental de leurs propres sociétés" (fin de citation).

Nous, de la Gambie, sommes persuadés que l'actuelle forme de coopération sous-régionale et les signes de promesse de l'ère nouvelle sur le plan des relations internationales, du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et nos frères de l'Organisation du Club du Sahel, ont mis en mouvement, contribueront non seulement à améliorer sur le plan socio-économique les niveaux de vie de nos populations, mais pourront également se répercuter sur les autres parties du monde, un monde déjà engagé dans un monde en dialogue avec lui-même pour savoir s'il sera possible de créer une communauté de l'humanité basée sur les valeurs morales positives. Notre zone sahélique est par conséquent un terrain d'essai pour cette nouvelle tentative de coopération au niveau international.

JE VOUS REMERCIE !

7803/04

Le discours du Président Jawara est suivi de celui du Président Ould Daddah, Président sortant de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS.

3. Discours d'ouverture du Président Moktar Ould Daddah

Messieurs les Présidents et Chers Collègues,

Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout remercier notre Frère et Ami, Sir El Hadj Dawda Kairaba Diawara et, à travers lui, le Gouvernement et le Peuple Gambiens frères, je voudrais les remercier du fond du coeur pour l'accueil vraiment fraternel, vraiment chaleureux, qu'ils ont bien voulu nous réservé, et qui traduit, nous le savons, cette généreuse tradition d'hospitalité que les générations qui se sont succédées sur ces hauts lieux de l'histoire Ouest-Africaine ont léguée à ce beau pays, et que la présente génération a su merveilleusement préserver, comme tous ceux qui ont eu, comme moi, le privilège et le bonheur de fouler plus d'une fois le sol gambien, l'ont toujours si agréablement constaté.

Mais le magnifique accueil qui nous est réservé, ce sont aussi tous les sacrifices consentis en vue d'assurer une parfaite organisation de nos travaux et de notre séjour, sacrifices qui s'offrent comme une nouvelle et éclatante illustration de l'immense disponibilité de ce pays frère au service des objectifs que s'assignent ensemble nos peuples pour construire en commun un destin toujours meilleur et plus digne.

Je dis une nouvelle illustration, car cette disponibilité est une constante de la Gambie comme le montre la présence à tous les rendez-vous du devenir africain, de notre Frère, Sir El Hadj Dawda Kairaba Diawara, qui a toujours voulu et su apporter, depuis l'accession de ce pays à l'indépendance, le précieux capital de générosité et de sagesse qu'on lui connaît, à la grande oeuvre d'émancipation et de progrès qui se fait sur ce Continent.

Messieurs les Présidents et Chers Collègues,

Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Lorsque, il y a deux ans, vous m'avez, mes chers collègues, investi de votre confiance pour mener les destinées du Comité Interétats, notre Organisation, sous l'impulsion de notre frère, El Hadj Aboubakar Sangoulé LAMIZANA, était déjà engagée dans la voie du succès.

L'appel lancé à la Communauté Internationale pour nous aider à réduire les effets du fléau et à reconstruire nos économies durement éprouvées par la sécheresse, avait été largement entendu.

Vous aviez alors défini de nouvelles tâches prioritaires :

- la restructuration du CILSS visant à accroître l'efficacité de notre Organisation,

- la poursuite et l'identification des efforts entrepris pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de nos projets prioritaires,

- le renforcement de notre coopération avec les pays amis, et les diverses organisations qui nous avaient déjà manifesté leur solidarité active.

La nécessité d'une restructuration institutionnelle se faisait sentir au moment où s'ouvraient de nouvelles perspectives. Elle est maintenant réalisée. Comme vous l'aviez décidé, l'exécutif du Comité Inter-Etats, en l'espèce son Secrétariat Exécutif, a reçu de nouvelles attributions, qui lui ont permis d'être plus opérationnel et de faire face avec plus d'efficacité à ses nouvelles responsabilités.

Celles-ci se sont en effet considérablement accrues depuis que se sont déployées les activités du Club des Amis du Sahel dont nous avions arrêté le principe de la création lors de la dernière Conférence.

La Conférence Constitutive du Club s'est tenue à Dakar, en mars 1976, à l'invitation et avec le précieux concours de notre Doyen, le Président Léopold Sédar SENGHOR.

C'est à notre Ami l'Ambassadeur Maurice Williams que fut alors confiée la délicate mission de donner pleinement vie à l'idée du Club.

Je voudrais, une fois de plus, en votre nom lui rendre hommage pour l'œuvre accomplie, qui donne au monde un nouveau modèle de coopération internationale. Le Club s'est avéré non seulement un instrument puissant de sensibilisation et de mobilisation du soutien de la Communauté Internationale, mais il a prouvé qu'il était aussi un forum fondé sur la confiance mutuelle et sur un sens profond de la solidarité humaine. Il a résolument innové dans les méthodes d'étude des problèmes sahéliens comme l'ont montré les activités de son groupe de travail qui a accompli, en un temps record, et en étroite collaboration avec les autorités et les experts de nos pays, une œuvre unanimement appréciée de définition d'une stratégie pour la réhabilitation et le développement du Sahel, et d'élaboration de programmes concrets d'action.

La deuxième Conférence du Club s'est tenue du 30 mai au 1er juin 1977 à Ottawa à l'invitation de nos amis canadiens qui n'ont rien ménagé pour en assurer le succès. J'ai tenu, pour marquer toute l'importance que le CILSS accorde à cette rencontre, à vous y représenter en prédisant la séance inaugurale.

Vous connaissez les résultats de la Conférence d'Ottawa qui fut une véritable réussite et il m'est particulièrement agréable de renouveler ici au Premier Ministre, au Gouvernement et au Peuple Canadiens, l'expression de notre sincère gratitude pour l'accueil inoubliable qui nous a été réservé.

Depuis Ottawa plusieurs promesses de financement ont été confirmées. D'autres le seront, nous le souhaitons, dans un très proche avenir.

Nos rapports avec nos différents partenaires, avec tous les Ais du Sahel, ne cessent de se renforcer, l'intérêt pour le Sahel, l'adhésion à notre cause ne cessent de se développer.

Et c'est le lieu de rendre hommage aux pays amis, aux organisations internationales et non gouvernementales pour l'aide généreuse qu'ils nous apportent dans notre difficile combat.

En saluant la présence parmi nous de Monsieur BRADFORD MORSE, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement, et responsable du Bureau des Nations-Unies pour le Sahel, un homme qui a tant fait pour nos pays, je voudrais dire toute notre reconnaissance aux organismes des Nations-Unies pour le concours précieux qu'ils nous ont apporté et continuent de nous apporter dans nos efforts pour la réhabilitation et le développement de notre zone.

Comme vous pourrez le constater dans le rapport d'activités de la biennale qui s'achève, nous avons, je crois, des raisons légitimes de nous féliciter de ce qui a pu être accompli grâce au courage et à la détermination de nos populations laborieuses, aux efforts considérables consentis par nos gouvernements en faveur de la promotion du monde rural, et grâce à l'aide internationale.

Mais si nous pouvons être légitimement fiers de l'œuvre réalisée durant ces deux années, c'est aussi grâce à la disponibilité et au dynamisme vraiment exemplaire du Coordonnateur du CILSS, le Ministre Boulama Manga, et grâce au dévouement du Secrétariat Exécutif.

La sécheresse, malheureusement, persiste.

En 1976-1977, l'Organisation a dû faire appel à la solidarité internationale pour répondre aux besoins pressants des populations de quatre de nos Etats membres.

Cette année encore, la sécheresse a sévi. Le Conseil des Ministres, face aux perspectives alarmantes de la campagne agricole s'est réuni en session extraordinaire à Niamey les 26 et 27 octobre 1977. Des actes de solidarité commencent déjà à se manifester.

Je tiens à souligner particulièrement à cet égard, la signification profonde du geste des Etats membres du CILSS qui, durant la campagne 1976-1977 et la campagne en cours, ont tenu, en dépit de leurs propres difficultés à apporter une assistance à leurs frères d'autres Etats membres plus durement éprouvés.

Messieurs les Présidents et Chers Collègues,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Les dangers que font peser sur nos populations les aléas climatiques, la dégradation progressive d'un équilibre écologique déjà fragile, les difficultés engendrées par un environnement mondial en crise, tout ceci doit nous inciter à plus d'efforts, à plus de sacrifices.

Il s'agit d'un combat difficile, mais l'action résolue engagée par nos peuples, et la solidarité généreuse et multiforme dont nous témoignent tant d'amis à travers le monde, nous autorisent à penser que la victoire n'est ni impossible, ni même lointaine. Il nous suffit de persévérer avec foi, avec résolution, et je suis convaincu que nous saurons puiser dans nos traditions les forces nécessaires.

La Gambie, en nous accueillant nous le rappelle, qui a su trouver l'élan et la tenacité exemplaires pour vaincre plus d'un défi majeur dans la voie de l'édification nationale.

Qu'Allah Le Tout Puissant guide nos pas.

Je vous remercie.

Après son discours d'ouverture, le Président de séance passe la parole à Monsieur Boulama Manga, Coordonnateur Régional en exercice qui donne lecture de deux messages adressés à la Conférence :

4. Messages adressés à la Conférence

- a) Premier message : celui de Monsieur Robert GALLEY, Ministre Français de la Coopération

"Son Excellence Maître Ould Daddah, Président en exercice du CILSS à l'occasion de la Troisième Conférence des Chefs d'Etat du CILSS qui se tient à Banjul les 20 et 21 décembre 1977.

Je tiens à exprimer l'intérêt que la France porte aux travaux de votre Organisation. La France soutient le Club du Sahel depuis son origine. Elle se félicite de la concertation qui s'organise à son sein en association avec les Etats membres du CILSS.

Elle estime que cette concertation doit avoir des conséquences déterminantes pour le progrès économique et social de vos pays. Je vous exprime ma profonde sympathie pour les difficultés que vous causeront à nouveau les conditions climatiques défavorables. L'aide d'urgence à laquelle la France participe devrait permettre d'éviter à vos populations les épreuves les plus critiques mais la situation accentue l'importance de l'effort entrepris dans le cadre du CILSS. Je vous exprime tous mes voeux pour la réussite de la Conférence".



- b) Deuxième message : celui de Monsieur Issoufou Saïdou DJERMAKOYE, Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies, Commissaire à la Coopération Technique

Dans son message de 7 pages adressé à la Conférence des Chefs d'Etat, Monsieur DJERMAKOYE rappelle les circonstances douloureuses qui ont amené les sahéliens à créer le CILSS en 1973 pour "s'attaquer au fond du problème en recherchant des solutions à long terme susceptibles de mettre la région à l'abri des aléas climatiques". Le retour de la sécheresse en 1977 montre qu'il faut s'attendre à une répétition plus rapprochée du fléau. Les efforts entrepris pour trouver une solution durable au problème sont en voie d'être couronnés de succès. La création du Club du Sahel en Mars 1976 à Dakar ("un véritable contrat de génération"), la tâche accomplie par le groupe de travail du Club, le succès de la Conférence d'Ottawa, inaugurent "une nouvelle ère pour le Sahel".

Les grandes lignes d'une stratégie de développement du Sahel ont été définies. Les premiers programmes de développement ont été "ébauchés" et il faudra les étudier en profondeur avant toute action. Des questions importantes (énergie, coûts locaux et dépenses récurrentes) doivent également être étudiées de façon approfondie.

L'Office de Coopération Technique des Nations Unies reste à la disposition du CILSS pour lui fournir toute expertise qu'il voudra bien lui demander. Monsieur DJERMAKOYE cite les domaines d'intervention de l'OCT et fait un bref exposé des activités de l'Office dans les pays du Sahel, activités qui ont été rendues possibles grâce à l'appui du PNUD sous l'impulsion de son Administrateur Monsieur BRADFORD MORSE dont les actions inlassables en faveur des pays du Tiers Monde sont connues.

Les réalisations attendues feront des sahéliens des partenaires économiques précieux pour le monde de l'an 2000. D'immenses régions du Sahel n'ont pas encore livré le secret de leurs richesses. "Le Sahel de demain, après avoir beaucoup reçu, aura à son tour quelque chose à donner". L'autosuffisance alimentaire et la lutte contre la désertification retenues comme objectifs prioritaires exigeront beaucoup d'efforts. "La promotion de l'agriculture au Sahel est une entreprise possible". Les aménagements des grands bassins fluviaux, l'exploitation des eaux souterraines, la lutte contre l'onchocercose ouvrent d'immenses possibilités.

"L'avance du désert n'est pas une fatalité inexorable. L'homme peut, s'il en a la détermination, faire plier la nature".

Un travail énorme a été accompli, d'importants progrès réalisés, mais un immense effort de planification sera encore nécessaire.

L'OCT est prêt à mettre à la disposition du Secrétariat du CILSS une assistance en experts et consultants en planification.

"Cependant, rien de profond et de durable ne pourra se faire sans la participation effective des hommes de cette région". Il est heureux qu'une attention particulière ait été accordée à la formation des hommes et à l'étude de leur comportement face aux exigences du développement, "car, dans l'accomplissement de la tâche ardue qui vous attend, la mobilisation des ressources humaines est aussi importante que celle des ressources naturelles".

5. Interventions des Invités

Le Président Ould Daddah passe la parole successivement :

- à Madame Anne DE LATTRE, Chef du Secrétariat du Club du Sahel, représentant Monsieur Maurice WILLIAMS, Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE empêché. Madame DE LATTRE donne lecture d'une importante communication de Monsieur Maurice Williams et d'un message de Monsieur Emile VAN LENNEP, Secrétaire Général de l'OCDE;
- à Monsieur Bradford MORSE, Administrateur du PNUD.

a) La communication de Monsieur Maurice WILLIAMS, Président du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE

Dans son importante communication de 7 pages, Monsieur Maurice Williams souligne que la sécheresse qui a sévi cette année encore a rendu le nouveau indispensable la conjugaison des efforts des sahéliens et des pays donateurs pour résoudre "les problèmes angoissants et urgents" qui se posent, pour "faire face à ce nouveau défi".

La sécheresse de cette année a mis de nouveau en évidence l'extrême vulnérabilité du Sahel, mais la commune volonté des sahéliens et des donateurs doit permettre de satisfaire les besoins urgents essentiels, d'atteindre

l'autosuffisance alimentaire et de protéger la région contre des sécheresses futures.

Le Président du Comité d'Aide au développement rappelle ensuite les préoccupations qui ont été à la base de la création du Club du Sahel, les objectifs du Club et les principes directeurs de son action.

Puis il dresse un bilan sommaire du travail accompli au cours des deux années d'existence du Club :

- définition d'une stratégie de développement à moyen et long terme,
- établissement d'un programme de première génération,
- progrès réels dans la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets et programmes,
- intérêt croissant de la Communauté Internationale pour le Sahel.

L'accroissement des ressources mobilisées en faveur du Sahel doit nécessairement s'accompagner d'autres améliorations, notamment en ce qui concerne les méthodes de développement, le financement des dépenses locales et des charges récurrentes, les procédures de choix et de financement des projets, la capacité d'absorption de l'aide, la "sahélisation" de la programmation, de la préparation et de l'évaluation des projets.

Le suivi des projets et programmes de première génération doit être systématiquement organisé, un système d'information, de communication et d'évaluation mis au point au niveau du Secrétariat Exécutif et des Comités Nationaux du CILSS.

"L'expérience du Club qui donne un sens concret au dialogue, à la participation et à la programmation concertées offre un modèle nouveau de coopération", et "le monde observe attentivement l'originalité et les possibilités offertes par le Club".

Après une présentation rapide de son rapport 1977, intitulé : "une nouvelle méthode de coopération avec les pays les plus déshérités : le Club du Sahel". Monsieur Maurice Williams termine en remerciant le Président et le Coordonnateur sortants pour leur collaboration et en félicitant le Président et le Coordonnateur entrants auxquels il exprime ses voeux de succès.

"Le Club du Sahel a obtenu des résultats très importants, mais nous sommes également conscients du travail qui reste à faire. Poursuivons ce travail avec la confiance que nous donne pour l'avenir notre parfaite association afin que puisse être mises en valeur, au bénéfice de toutes les populations de la région, les grandes possibilités de développement du Sahel".

b) Le message de Monsieur Emile VAN LENNEP, Secrétaire Général de l'OCDE

Ce message est ainsi libellé :

"A l'occasion de la Troisième Conférence des Chefs d'Etat du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, qui se tient à Banjul en Gambie, les 20 et 21 Décembre 1977, je tiens au nom de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques à rendre hommage à votre Comité pour les efforts qu'il déploie en vue d'améliorer la condition des peuples du Sahel.

Je tiens à exprimer ma profonde sympathie à propos de la sécheresse qui a frappé en 1977 certains pays sahéliens entraînant de nouvelles souffrances pour leurs populations. La vulnérabilité de vos pays aux conditions climatiques justifie l'effort entrepris en pleine association avec le CILSS pour le développement du Sahel. En accordant son appui au Club du Sahel, l'OCDE apporte un témoignage concret de son soutien pour les pays membres du CILSS. Je vous exprime tous mes voeux pour la réussite de votre Conférence et de notre coopération".

c) Discours de Monsieur Bradford MORSE, Administrateur du PNUD

Dans son discours de 8 pages, Monsieur Bradford MORSE met surtout l'accent sur les activités du Bureau des Nations Unies pour le Sahel (UNSO) dans le cadre de sa participation à la réalisation du programme de réhabilitation et de développement du Sahel, en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de certains projets prioritaires présentés par le CILSS.

Cette participation est guidée par deux principes :

- le choix des projets et la détermination des priorités sont du ressort des Etats et du CILSS ;
- l'intervention du système des Nations Unies doit être en harmonie avec les objectifs fixés par le CILSS.

Les relations entre le CILSS et l'UNSO sont d'une importance capitale pour la coopération du système des Nations Unies avec cette Organisation. Des liens étroits sont maintenus avec chaque Gouvernement et "ces relations que l'UNSO a développées et maintenues ont exigé des Nations Unies une adaptation des règles et procédures du PNUD".

Monsieur Bradford MORSE fait ensuite le bilan de la première campagne de mobilisation de ressources entreprises par l'UNSO :

- "La totalité des 72 projets prioritaires pour lesquels le CILSS a demandé à l'UNSO de mobiliser des ressources ont pu démarrer. Pour 44 d'entre eux, le financement est assuré et la réalisation est déjà en cours".

Les besoins exprimés sont passés de 72 projets (estimation initiale 153 millions de dollars) en 1975 à 90 projets d'un coût global de 434 millions de dollars, sur lesquels "223 sont d'ores et déjà assurés". "Sur les 223 millions, le Fonds s'est procuré 44 millions pour 27 projets qui sont réalisés par les agents d'exécution des Nations Unies sous l'égide du PNUD".

L'UNSO a également joué un rôle important en fournissant des informations, en facilitant les relations, en contribuant à l'identification des projets. Le retrait des fonds se fait après décision du Conseil des Ministres du CILSS.

Des fonds seront demandés au Conseil Economique et Social par l'intermédiaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies et "après avoir consulté les Gouvernements sahéliens afin d'améliorer les méthodes et les procédures selon les exigences des circonstances". "A présent, à chaque phase des projets, l'UNSO travaille en collaboration avec les Gouvernements concernés".

Après avoir parlé des méthodes de travail de l'UNSO, en citant comme exemples le programme routier, le programme agrhyemet, le projet "inventaire des points d'eau", le développement de la santé rurale, les communications, la radio, la construction de silvo, "l'équipement et l'entretien de puits profonds", l'Administrateur du PNUD souligne que "l'unique tactique de l'UNSO est de couvrir les coûts récurrents locaux".

L'UNSO fait également un usage maximum de l'assistance technique de haut niveau fournie par les pays en voie de développement.

L'UNSO est prêt à soutenir l'Institut du Sahel.

"L'UNSO et le système des Nations Unies qui sont en train de chercher le moyen d'accélérer les problèmes de procédure afin de combler les besoins à venir du Sahel en termes de réalisation de projets et de mobilisation des fonds, sont soumis aux règles et procédures administratives et financières en vigueur au PNUD".

Tout sera fait "pour améliorer le processus de réalisation des projets dans le cadre des règles et procédures existant aux Nations Unies".

L'UNSO s'engage à soutenir les efforts du Club du Sahel.

Le mécanisme qu'il utilise peut servir d'exemple.

Concernant l'aide d'urgence, les Nations Unies à travers la FAO et le PAM ont répondu à l'appel du Sahel et alerté la Communauté Internationale. Des résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies. L'UNSO pourra participer à cet effort, par la fourniture par exemple de semences et de pesticides.

Conformément à la demande qui lui en a été faite par le Président Moktar Ould Daddah, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS, l'UNSO entreprendra une nouvelle campagne de mobilisation de ressources dès que les modalités en auront été fixées par le Conseil des Ministres.

Pour conclure, Monsieur Bradford MORSE exprime la satisfaction du système des Nations Unies de pouvoir participer aux efforts des Gouvernements sahéliens dans leur lutte contre la sécheresse. L'UNSO, le PNUD et tout le système des Nations Unies poursuivront cette aide aux Gouvernements sahéliens, au CILSS et aux courageuses populations de la région soudano-sahélienne.

Après le discours de Monsieur Bradford MORSE, la séance est suspendue à 17h30 et la Présidence annonce qu'elle sera reprise à huis-clos le lendemain 21 décembre 1977 à 10 heures.

II. Le Banquet de FAJARA HOTEL

6. Le 20 décembre 1977 à 20 heures, Son Excellence le Président Sir El Hadj Dawda Kairaba Jawara et Madame offrent, en l'honneur de leurs Illustres Hôtes, dans le cadre enchanteur de FAJARA HOTEL, un banquet animé par l'ensemble instrumental national et la troupe folklorique de Banjul. A l'occasion de cette réception, le Président Jawara prononce le discours que voici suivi de la réponse improvisée du Président Moktar Ould Daddah.

a) Le toast du Président Jawara

Excellences,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Délégués,

Mesdames, Messieurs,

Durant les 24 dernières heures, j'ai eu le privilège et le plaisir de recevoir 7 de mes collègues et frères de notre région d'Afrique.

Après l'ouverture du Sommet du CILSS cet après-midi, voici enfin une occasion unique pour moi de vous souhaiter à nouveau la bienvenue en Gambie.

En tant que hôte de cette réunion, je suis profondément touché par la réponse spontanée donnée à notre invitation. Que vous ayiez volontairement laissé vos lourdes responsabilités étatiques pour venir ici discuter d'un problème commun auquel sont confrontées nos populations n'est pas seulement un honneur pour notre pays, mais également une preuve de solidarité avec le CILSS qui regroupe la moitié des Etats membres de notre sous-région Ouest Africaine.

Lors de la cérémonie d'ouverture, j'ai déjà souligné quelques-unes des principales caractéristiques de notre stratégie et de nos buts. Je vais donc éviter de reparler de détails dont nos experts et nos Ministres nous ont déjà entretenu de manière exhaustive et dont nous aurons l'occasion de reparler demain. Toutefois, je ne peux m'empêcher de rappeler que, pendant que nous dinons, des millions de personnes parmi nos peuples souffrent de la famine et sont menacés dans leur existence par une force naturelle que nous ne pouvons ni comprendre, ni, à fortiori contrôler. C'est pourquoi, il n'est pas hors de propos de se rappeler qu'un repas complet est toujours un droit fondamental de l'homme dont nos populations doivent profiter.

Les droits de l'homme ne sont ni un concept politique ni une réthorique vide de sens, leur indivisibilité et leurs ramifications sociales vont beaucoup plus loin et ont une signification plus profonde que cela. Nos populations, en particulier dans les zones rurales, dont la contribution à nos économies agraires n'est égalée par aucun secteur, doivent vivre sans craindre la famine, et dans le cadre d'un système socio-économique libre qui protège l'individu en tant que composante harmonieuse de la collectivité.

Dans le Tiers Monde, nous avons tendance à insister, et à juste titre, sur le fossé économique grandissant entre le monde industriel riche et les pays en voie de développement pauvres. Nous parlons aussi d'un nouvel ordre économique international comme un préalable à une répartition plus équitable des ressources mondiales. La Gambie, tout en souscrivant pleinement à cette philosophie, pense également que le nouvel ordre social devrait englober de nombreux secteurs reliés et interdépendants. Je pense par exemple à la nécessité de réduire les fossés sociaux existants entre nos populations urbaines et rurales et d'assurer un développement harmonieux à toute notre sous-région, ceci pouvant être notre principale contribution à un nouvel ordre mondial de justice, d'égalité et de paix.

Je suis heureux de voir que le CILSS se préoccupe de ces problèmes. Notre propos n'est pas d'adopter des résolutions stériles ni de faire de vagues déclarations et des promesses vides - le CILSS a plutôt toujours saisi à bras le corps les problèmes humains concernant le moyen de nourrir nos populations dont le nombre augmente beaucoup plus vite que la production vivrière. Voilà le défi que le CILSS a accepté, afin d'atteindre au moins un équilibre entre l'offre et la demande de nourriture pour tous nos peuples.

En conclusion, permettez-moi de dire que le CILSS est une contribution qui, si heureusement, se concrétise sous bien des formes dont la C.E.D.E.A.O est un point culminant.

Et cette Conférence qui a si bien commencé est une étape historique sur la route de l'espoir par laquelle nous conduisons nos peuples courageux vers une vie nouvelle et meilleure avant la fin du siècle.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à présent à boire à la santé, au bonheur et à la prospérité des Chefs d'Etat du CILSS, de l'Unité Africaine et des courageuses populations sahléennes.

b) La réponse du Président Ould Daddah

Dans une brillante improvisation, le Président Moktar Ould Daddah répond au toast du Président Jawara pour souligner de nouveau combien ses collègues et lui-même ont été sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux délégations, à cette hospitalité authentiquement africaine qui caractérise le peuple gambien. Il remercia ensuite le Président et Madame Jawara pour avoir organisé ce magnifique banquet. Le cadre enchanteur, la qualité des invités, l'ambiance amicale qui règne, les notes évocatrices des Koras, tout cela contribue à faire de cette soirée une soirée inoubliable.

"J'aime beaucoup la Kora, dit le Président Ould Daddah. C'est un instrument merveilleux dont la musique nous pénètre parce qu'elle évoque les moments épiques de notre glorieux passé".

Décidément, tout a été mis en oeuvre pour assurer le succès de la Conférence de Banjul. Et Banjul sera sans aucun doute, une étape décisive dans la marche de notre Organisation vers les objectifs qu'elle s'est fixée. Le retour prématûré de la sécheresse montre que nous devons plus que jamais renforcer le CILSS, afin de rendre plus efficiente notre lutte contre un fléau qui devient quasi permanent.

Notre combat vise avant tout à mettre nos populations à l'abri de la famine. Dans ce combat, nous ne sommes pas seuls. Avec l'appui de nos partenaires du Club, avec le concours de tous les amis du Sahel qui sont nombreux à travers le monde, nous remporterons, in Châ Allah, de nouvelles victoires dans la lutte contre la sécheresse.

* * *

III. L'examen des points inscrits à l'ordre du jour

Le 21 décembre 1977 à 10 heures, les Chefs d'Etat et de Gouvernement, entourés de leurs Ministres, se réunissent à huis-clos pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour de leur troisième session ordinaire. Le Président donne d'abord la parole à Monsieur Boulama MANGA, Ministre du Développement Rural de la République du Niger, Ministre Coordonnateur du CILSS pour la présentation de son rapport.

7. Rapport du Ministre Coordonnateur

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,

Le 23 décembre 1975 à Nouakchott, investi de votre haute confiance, le Ministre du Développement Rural de la République du Niger recevait la lourde mission d'assumer pendant la période biennale 1975-1977, les fonctions de Coordonnateur Régional du CILSS.

Vous aviez alors pris d'importantes décisions visant à accroître l'efficacité de notre Organisation :

1) Sur le plan institutionnel, il s'agissait de procéder à des réformes visant à rendre le Comité opérationnel, notamment par un transfert de compétences au Secrétariat Exécutif pour en faire l'organe d'exécution du CILSS,

2) Il fallait, en second lieu, poursuivre et intensifier les actions entreprises en direction de la Communauté Internationale pour hâter la réalisation du programme du CILSS. Au 23 décembre 1975, le montant global des engagements confirmés s'élevait à 25 milliards de francs CFA pour un programme qui se chiffrait initialement à 200 milliards, soit 12,50% du programme. Ce niveau de financement avait, bien entendu, été jugé

manifestement insuffisant, surtout "qu'en dépit des légères améliorations climatiques constatées, les problèmes fondamentaux du Sahel demeuraient".

Les efforts devaient donc être poursuivis pour obtenir d'autres financements. Et cela nécessitait le renforcement de la coopération du CILSS avec ses partenaires et une plus grande sensibilisation de la Communauté Internationale sur les problèmes du Sahel. A cet égard, vous aviez pris acte de la création, auprès du Secrétaire Général des Nations Unies, d'un Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel (UNSO) en "invitant le Secrétaire Général des Nations Unies à persévéérer dans ses efforts afin de faire de ce fonds un instrument privilégié de mise en œuvre du programme". Vous aviez également approuvé le principe de la création du "Club des Amis du Sahel".

3) Il fallait, enfin, renforcer les possibilités d'intervention de l'Organisation pour lui permettre de jouer efficacement son rôle dans la mobilisation et la coordination des aides en cas de nouvelles sécheresses, afin d'atténuer les effets de nouvelles calamités.

Je voudrais, Messieurs les Présidents, vous rendre compte, brièvement, des activités menées dans ces différents domaines au cours des deux dernières années, et des résultats des travaux de notre 8e Session ordinaire.

A) LA REFORME INSTITUTIONNELLE

Conformément à vos instructions, elle a porté essentiellement sur la restructuration de l'Organisation. Elle décharge le Coordonnateur Régional des tâches d'exécution et les transfère au Secrétaire Exécutif qui devient ainsi l'organe d'exécution du Comité.

Le projet d'amendement à la Convention du 12 septembre 1973 soumis à votre haute sanction réalise la déconcentration souhaitée, tout en comblant les lacunes qui ont pu être constatées, et en adaptant le droit aux pratiques qui se sont imposées avec le temps. Un Secrétaire Exécutif titulaire a effectivement pris ses fonctions en février 1977.

D'importantes modifications ont été apportées au Règlement Intérieur du Comité et à l'Organisation du Secrétariat Exécutif dont les tâches se sont considérablement accrues, notamment dans les domaines de la conception, de l'élaboration et de la gestion des projets et programmes, et dans le fonctionnement des équipes du groupe de travail du Club du Sahel. Tous les

rapporteurs de ces équipes sont désormais basés au Secrétariat Exécutif alors qu'ils étaient choisis auparavant parmi les experts de la Communauté Internationale. Pour une meilleure gestion des deniers et des biens durables de l'Organisation, le Règlement Financier a également été modifié :

- le Secrétaire Exécutif devient l'Ordonnateur du Budget du CILSS en remplacement du Coordonnateur Régional,
- Une Agence Comptable a été créée pour le respect du principe de la séparation des fonctions d'Ordonnateur et de Comptable, conformément aux règles de la comptabilité publique voltaïque qui régissent la comptabilité du CILSS,
- les modalités de vérification des comptes sont précisées aussi bien pour les deniers que pour les matières. Le Commissaire aux Comptes qui ne peut être ressortissant du même pays que l'Ordonnateur, doit produire un rapport annuel accompagné de toutes les remarques et suggestions qu'il juge utiles pour une saine gestion financière de l'Organisation.

Un règlement a été édicté pour le Fonds Spécial du Sahel, qui fixe la nature des ressources du fonds, les dépenses pouvant y être imputées les modalités de dépôt, de retrait, de contrôle et les mécanismes de tenue de la comptabilité.

Le Fonds de Réserve que le Conseil des Ministres a créé le 28 avril dernier lors de sa 7e Session ordinaire a fait également l'objet d'un règlement comportant des dispositions semblables. Comme vous pouvez le constater, la réforme a touché toutes les institutions du Comité.

Le projet d'amendement qui vous est proposé, s'il recevait votre approbation, viendrait renforcer l'efficacité de notre Organisation.

B) LE FINANCEMENT DES PROJETS ET PROGRAMMES

De Grands efforts ont été déployés depuis le Sommet de Nouakchott, pour obtenir le financement des projets du Compendium qui sont passés de 146 en Mars 1974 à 272 en décembre 1976.

Le bilan des financements acquis que nous venons d'établir, s'élève à 400 millions de dollars US soit 98 milliards de francs CFA. Les principaux secteurs concernés sont :

- la maîtrise de l'eau (puits, barrages),
- l'entretien et l'amélioration des routes secondaires financés sur ressources mobilisées par l'UNSO,
- l'agrométéorologie et l'hydrologie opérationnelle.

Le taux du financement des projets du compendium est faible et cela semble être dû à trois raisons essentielles :

- de nombreux projets figurant dans le compendium n'étaient pas élaborés,
- les dossiers préparés n'ont pas répondu, dans la plupart des cas, aux exigences des sources de financement,
- enfin, la lenteur constatée dans les procédures de financement.

Il convient de souligner que si le taux de financement du Compendium a été faible, nous avons pu tirer de sa mise en oeuvre, de précieux enseignements pour le programme de première génération.

Mais c'est la création du Club du Sahel qui va surtout donner une impulsion nouvelle à notre action de sensibilisation de la Communauté Internationale sur les problèmes de la sécheresse et sur les nombreux obstacles qui entravent le développement du Sahel.

1. Le Club du Sahel. L'évènement le plus marquant de la biennale qui s'achève aura été incontestablement la création du Club du Sahel. Avec elle, en effet, notre combat prend une dimension universelle, notre cause est mieux connue et mieux soutenue à travers le monde, et la formule de coopération que nous inaugurons avec nos partenaires devient un modèle. A sa création en Mars 1976 à Dakar, le Club du Sahel s'est fixé les objectifs suivants :

- "Informer et sensibiliser la Communauté Internationale sur les problèmes de développement et les besoins du Sahel,
- Encourager la coopération entre donateurs pour la mise en oeuvre des actions envisagées par le CILSS, les Gouvernements des Etats membres et les organismes régionaux du Sahel et faciliter la mobilisation des ressources pour le développement,

- Etre une enceinte où les Etats du Sahel pourront exposer leur politique et leurs priorités pour le développement à moyen et à long terme et les discuter avec les donateurs,

- Fonctionner en groupe informel et souple sur la base des principes de solidarité, d'égalité, de consensus entre les participants, de confiance mutuelle et de disponibilité".

Pour atteindre ces objectifs, le Club a créé, dès Mars 1976, un groupe de travail présidé par le Ministre Coordonnateur.

Ce groupe de travail, ayant comme membres des experts sahéliens et de la Communauté Internationale, a eu pour tâche, d'élaborer une proposition de stratégie globale et un programme de développement à moyen et à long terme du Sahel.

Cette stratégie et ce programme ont été approuvés par le Conseil des Ministres du CILSS lors de sa 7ème session tenue à Ouagadougou du 25 au 28 avril 1977 et par la deuxième Conférence du Club tenue à Ottawa du 30 Mai au 1er juin 1977. La séance d'ouverture de cette importante Conférence a été présidée par Son Excellence Maître Moktar Ould Daddah, Président de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS. La Conférence d'OTTAWA a regroupé 200 délégués représentant 22 pays et 36 Organisations Internationales, Interafricaines et Non Gouvernementales.

La stratégie définie et sur laquelle toutes les parties concernées, Etats membres du CILSS et donateurs, sont tombées d'accord a pour base l'objectif prioritaire, mais unique, de l'autosuffisance alimentaire des Etats du Sahel quels que soient les aléas climatiques.

Cet objectif d'autosuffisance alimentaire concerne les six (6) principales productions vivrières du Sahel à savoir :

- Mil, Sorgho, Maïs
- Blé
- Riz
- Canne à sucre
- Viande
- Poisson.

Sur cette base, dans chacun des principaux secteurs de production et des secteurs dits d'accompagnement, il a été défini les grandes lignes d'une action à moyen et à long terme.

La production céréalière

Concernant la production céréalière, la stratégie retenue accorde une place de choix à l'intensification des cultures pluviales. Ces cultures occupent plus de 90% du monde rural sahélien mais se trouvent encore à un niveau très bas de technicité. Un important effort dans ce domaine est susceptible de faire avancer le Sahel vers l'autosuffisance alimentaire durant la prochaine décennie. Mais les cultures pluviales restent aléatoires, quel que soient la technicité et les moyens matériels mis en oeuvre, car la sécheresse malheureusement persiste, d'où l'impérieuse nécessité de promouvoir les cultures irriguées en accélérant l'exploitation de l'immense potentiel hydraulique dont dispose le Sahel, cela parce que la maîtrise de l'eau, notamment par l'aménagement de nos grands bassins fluviaux et lacustres constitue notre seule garantie contre les menaces d'une sécheresse prolongée.

C'est pourquoi et compte tenu de l'ampleur des investissements requis pour des aménagements et des difficultés d'ordre socio-économique et technique liées aux grands aménagements, nous devons hâter la préparation d'une telle mutation de l'agriculture sahélienne.

L'élevage

Une stratégie a également été définie pour l'élevage. Le Sahel est avant tout une zone de pastoralisme. Les ressources de l'élevage jouent un rôle capital dans le développement économique de nos Etats.

Au cours de la récente sécheresse le cheptel sahélien a été décimé dans une forte proportion, aussi sa reconstitution est un impératif majeur. Il s'agit évidemment, tirant la leçon du passé récent, de reconstituer ce cheptel selon une politique permettant une nouvelle croissance du troupeau, fournissant une masse accrue de viande, mais compatible avec l'équilibre écologique.

La santé animale, l'évaluation des ressources naturelles, l'aménagement et l'exploitation rationnels des espaces pastoraux, l'association agriculture-élevage, la formation et les communications, la commercialisation du bétail, constituent les principaux domaines sur lesquels devront être concentrés nos efforts.

La pêche

L'importance du poisson dans l'alimentation des populations sahéliennes est soulignée. Le développement des pêches maritimes et continentales peut largement contribuer, dans un avenir assez proche, à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, surtout lors d'une sécheresse prolongée. Un important programme comportant un volet régional et plusieurs projets nationaux a été soumis aux sources de financement qui ne lui ont pas manifesté, pour le moment, l'intérêt répondant à l'importance et à la priorité que les sahéliens lui accordent. L'action de sensibilisation engagée devra donc être poursuivie.

L'écologie

Le déséquilibre écologique du Sahel, aggravé par le système actuel d'agriculture et d'élevage a été brutalement accentué et mis en évidence par la sécheresse. Le problème fondamental est maintenant, pour le Sahel, de concevoir et de mettre en place un nouveau système de production qui permette à sa population de vivre et de vivre mieux tout en préservant l'avenir, c'est-à-dire en sauvegardant l'équilibre écologique.

Dans la poursuite de cet objectif à long terme qu'est l'équilibre écologique, le Club a retenu que la première action à entreprendre dans ce domaine visera à intensifier les opérations de reboisement afin de satisfaire les besoins en bois des populations sahéliennes sans aggraver le déséquilibre écologique.

Dans la mise en oeuvre du programme de reboisement et de lutte contre la désertification, il a été demandé au Secrétariat Exécutif de tenir compte des résultats des travaux de la Conférence des Nations Unies sur la désertification tenue à NAIROBI en Août-Septembre 1977.

Les autres secteurs

Pour les secteurs dits d'accompagnement (Ressources Humaines, Transport et Infrastructures, Commercialisation, Prix et Stockage des produits, Technologie), secteurs aussi importants que ceux déjà cités, il a été également défini les grandes lignes d'une stratégie.

En matière de Ressources Humaines, l'accent est mis sur :

- la transformation des institutions et systèmes de formation et d'éducation pour les adapter aux exigences du développement,
- la promotion de l'emploi,
- le développement de l'information et de la communication,
- les problèmes de santé, d'eau, de nutrition, la mise en place d'un système de santé au niveau villageois.

Il est important de souligner ici que l'Institut du Sahel aura à jouer, dans le secteur des Ressources Humaines, un rôle très important.

Dans le domaine des Transports et de l'Infrastructure, il s'agit :

- - dans l'immédiat, de réhabiliter et d'entretenir le réseau routier,
- - à moyen terme, d'adapter les transports aux besoins du développement agricole notamment par le désenclavement des zones de production isolées,
- - à plus long terme, de restructurer, au niveau régional, le réseau de transports sahéliens dans son ensemble en vue d'un développement plus centré sur les possibilités de la zone et sur le renforcement de la coopération entre les Etats membres.

- En raison de leur incidence sur les actions de développement de la production agricole et le renforcement de la sécurité alimentaire, un effort de réflexion a été demandé :

- sur la commercialisation et le prix des produits agricoles, des céréales en particulier,
- sur le stockage des produits à cause "du rôle fondamental qu'une bonne politique de stockage peut jouer dans la lutte contre les effets d'une sécheresse prolongée".

- En ce qui concerne les technologies adaptées, les thèmes retenus pour arrêter la stratégie sont les suivants :

- les techniques culturales,
- l'exhaure de l'eau,
- les sources nouvelles d'énergie. En raison de son importance, le problème de l'énergie dans les pays du Sahel fait actuellement l'objet d'une étude particulière au niveau du Secrétariat Exécutif,

- la valorisation des déchets végétaux,
- la conservation, le traitement et la transformation des produits alimentaires,
- un meilleur usage des technologies traditionnelles.

L'Institut du Sahel aura, là aussi, un rôle primordial à jouer.

A OTTAWA, des problèmes comme ceux :

- des critères de choix des projets et programmes de développement et de lutte contre la sécheresse dans le Sahel,
- des coûts locaux et des dépenses de fonctionnement liés aux investissements réalisés sur financement extérieur,
- des conditions et modalités de l'aide pour lesquelles une certaine harmonisation est souhaitée par les Etats sahéliens, ont été retenus comme devant également faire l'objet d'une étude attentive, le succès des actions à entreprendre étant souvent lié à la solution qui leur sera trouvée, compte tenu des possibilités de nos pays.

A partir de cette stratégie globale, il a été élaboré un programme de première génération pour la période 1977-1982. Ce programme de première génération concerne tous les secteurs de développement et comprend 589 projets (40 régionaux et 549 nationaux) estimés à plus de 3 milliards de dollars US.

Dans son communiqué final, la deuxième Conférence du Club a accepté la stratégie proposée et adopté le programme de première génération.

Le Club a considéré "la réalisation de ce programme de première génération comme un pas décisif dans la mise en oeuvre de la stratégie". Il a recommandé que "la plus haute priorité soit accordée à la réalisation de ces projets". Plusieurs sources de financement représentées à la deuxième Conférence du Club ont affirmé leur ferme intention de participer au financement des projets du programme de première génération présentés à OTTAWA.

Des indications ont été données à ce sujet par le Canada, les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, la Suisse, les Pays-Bas, le Royaume Uni, le PNUD et l'UNSO.

Le Canada, pays organisateur de la Conférence, a en plus pris la décision heureuse d'accorder désormais toute son assistance aux pays les plus démunis uniquement sous forme de don, et ce, avec un effet retroactif. Environ 78 millions de dollars de crédits se trouvent ainsi effacés au profit de trois pays membres du CILSS.

Conformément aux recommandations du Club, le Secrétariat du CILSS et du Club ont établi un calendrier de rencontres avec les sources de financement. Nous venons, au cours de notre 8e session ordinaire, de faire le premier bilan de l'après-Ottawa. Ce bilan est positif. Les réunions déjà organisées avec les sources de financement sur certains grands programmes (protection des cultures et des récoltes, reboisement et lutte contre la désertification, réhabilitation des périmètres irrigués, programmes de l'Institut du Sahel) ont abouti à des résultats encourageants.

Pour l'élevage, la pêche, l'entretien routier, les cultures pluviales, les ressources humaines, des rencontres auront lieu dans les prochains mois. Il faut souligner cependant que jusqu'ici, très peu de projets de production ont obtenu des financements. Or, notre objectif prioritaire est l'autosuffisance alimentaire. Les actions devront donc être engagées rapidement pour accélérer la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de nos projets de production, faute de quoi, nous risquons d'assister, au niveau de certaines zones, et à brève échéance, à l'accentuation de l'exode rural.

Les projets financés sur ressources UNSO connaîtront un meilleur développement si les procédures de déblocage des fonds pouvaient être assouplies et accélérées.

En ce qui concerne nos Institutions spécialisées (le Centre Agrhyemet de Niamey, et l'Institut du Sahel), il est intéressant de noter :

- Pour l'Agrhyemet que le financement du Centre est totalement acquis et que la République du Niger apporte au programme un appui appréciable et constant,

- Pour l'Institut du Sahel qui vient de s'installer dans les locaux mis à la disposition du CILSS par le Gouvernement malien, que le

démarrage des activités de ce nouvel instrument de lutte contre la sécheresse de notre Organisation sera effectif dans les prochaines semaines. Un important programme d'activités que nous avons approuvé a été établi par les réunions organisées récemment sur cette nouvelle institution (réunion des experts sahéliens tenue à Bamako du 28 au 30 septembre 1977, réunion élargie aux experts internationaux tenue à Ouagadougou du 24 au 28 octobre 1977). Plusieurs sources de financement ont, au cours de la réunion élargie de Ouagadougou, manifesté un intérêt pour les programmes de l'Institut.

Dans la lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel, le Club du Sahel reste le cadre privilégié de notre action de sensibilisation de la Communauté Internationale et de mobilisation des ressources destinées à la réalisation de nos projets. L'équipe de synthèse du Club qui vient de tenir du 7 au 9 septembre 1977 sa première réunion après Ottawa a arrêté les modalités de la poursuite de ses travaux.

Avec leurs partenaires du Club, les sahéliens sont en train de fournir au monde un nouveau modèle de coopération internationale, une coopération basée sur la confiance, l'amitié, l'efficacité, la même foi dans le devenir du Sahel. Pour la première fois, les donateurs et bénéficiaires s'engagent pour le long terme dans "un contrat de génération".

Il convient de noter que les rapports entre les Secrétariats du Club et du CILSS sont excellents.

2. Les rapports avec les Pays Arabes

Du 18 au 23 avril 1976, accompagné du Ministre du Développement Rural de la République Islamique de Mauritanie, j'ai effectué une mission dans les Emirats Arabes Unis. Du 12 au 14 février 1977, accompagné de Monsieur Galal MAGDI, Directeur de l'UNSO, j'ai effectué une nouvelle mission dans les Emirats ainsi qu'en Arabie Saoudite et au Koweit.

Différents projets du CILSS ont été "présentés à la Banque Islamique de Développement et à certains fonds de développement tels que le fonds koweïtien et le fonds d'Abu Dhabi. Tous les interlocuteurs ont manifesté un grand intérêt pour les projets soumis à leur attention et se sont engagés à examiner dans le détail les dossiers et ont donné l'assurance qu'une suite serait donnée conformément aux règles qui régissent leurs interventions". Rappelons que l'Arabie Saoudite a participé en qualité d'observateur, à la Conférence d'OTTAWA.

Il est donc indispensable de maintenir les contacts établis. Et c'est à cette fin que le rapport général de synthèse et la liste des projets de première génération ont été traduits en arabe. Une nouvelle mission ministérielle du CILSS pourrait être effectuée dans certains pays arabes dans le courant du premier semestre 1978.

Les Ambassades des Etats membres du CILSS, accréditées auprès des pays arabes pourraient être chargées de préparer de façon concertée cette nouvelle mission. Les pays arabes étant très sollicités, toute mission de recherche de financement devra être soigneusement préparée avant l'envoi de la délégation.

3. Les rapports avec les Organisations Internationales

Le PNUD et la FAO continuent de soutenir les efforts du CILSS, comme ils l'ont fait depuis la création de l'Organisation. Le CILSS entretient également des rapports de coopération très fructueux avec d'autres organisations et agences spécialisées, en particulier la Banque Mondiale (programme Agrhymet), l'Organisation Mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le Sahel (UNSO). Les premiers éléments du bilan de la première campagne de mobilisation des ressources entreprises par l'UNSO ainsi que l'état d'avancement des projets financés sur ces ressources ont été adressés aux Etats membres. Une procédure plus souple et plus rapide de déblocage des fonds destinés à la réalisation des projets financés par l'UNSO permettrait d'accélérer la mise en oeuvre desdits projets qui sont tous prioritaires.

Dans le but de renforcer la coopération avec les organisations internationales, le CILSS s'est efforcé, chaque fois que cela était possible, de participer aux réunions traitant des problèmes intéressant le Sahel. C'est ainsi qu'il a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'eau organisée à Mar del Plata (en Argentine) en mars 1977. Le séminaire qui a regroupé à Nouakchott du 22 janvier au 1er février 1977 les experts sahéliens de l'Hydraulique en vue d'une meilleure programmation des actions communes dans le domaine de la maîtrise et de la gestion des ressources en eau, a permis au Secrétariat Exécutif de présenter à la Conférence de Mar del Plata un important document sur les problèmes de mise en valeur des ressources en eau du Sahel.

Le CILSS a participé également à la Conférence des Nations Unies sur la désertification tenue à NAIROBI du 29 Août au 9 Septembre 1977. Des responsables du PNUE ont pris contact avec le Secrétariat Exécutif le 29 octobre pour une action concertée devant permettre la mise en œuvre des projets retenus, dans laquelle mise en œuvre le CILSS peut jouer un rôle important.

4. Les rapports avec l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

Le Secrétariat du Club et le Secrétariat du CILSS ont demandé à rencontrer le Directeur du Fonds Spécial de l'OPEP à Vienne pour voir les projets du CILSS que ce fonds pourrait financer.

5. Les rapports avec les Organisations Interafricaines

- L'OUA s'intéresse de plus en plus aux activités du CILSS. Le Secrétariat Général de l'Organisation souhaite l'ouverture à Ouagadougou d'un bureau spécial chargé des relations avec le CILSS. L'ouverture d'un tel bureau ne nous paraît cependant pas opportune. Une assistance directe au Secrétariat Exécutif du CILSS sous forme de support institutionnel et logistique serait, sans aucun doute, la formule la mieux indiquée.

L'OUA pourrait aussi contribuer à la sensibilisation de la Communauté Internationale sur les problèmes de la sécheresse. Sa participation à la première Conférence du Club du Sahel, le message de solidarité que le Secrétaire Général vient d'adresser au Coordonnateur Régional à la suite de la nouvelle calamité qui frappe nos pays marquent sa volonté de participation à nos efforts de lutte contre l'hostilité de la nature.

- La CEAO et le CILSS entretiennent de bons rapports de coopération qui se sont concrétisés par :

- l'organisation conjointe de réunions et de séminaires (lutte contre les ennemis des cultures avec l'OICMA et l'OCLALAV, énergie solaire),
- la communication réciproque des informations sur les projets de programmes afin d'éviter les doubles emplois et la dispersion des efforts,
- la participation aux réunions organisées par l'une et l'autre organisation,
- la participation de la CEAO au groupe de travail du Club du Sahel.

Ces rapports peuvent encore être renforcés, afin d'éviter les doubles emplois et un éparpillement des efforts et des moyens.

- L'OCLALAV et l'OICMA ont toujours bénéficié du soutien du CILSS dans la recherche de moyens permettant le renforcement de leurs possibilités d'intervention dans la lutte contre les ennemis des cultures. Elles ont été étroitement associées à tous les travaux relatifs à l'élaboration et à la définition des modalités d'exécution du programme de protection des cultures et des récoltes. Elles vont assumer la responsabilité de l'exécution de deux volets importants de ce programme :

- le renforcement de la lutte contre les ravageurs migrateurs,
- le renforcement de la lutte contre les oiseaux granivores.

L'OCLALAV a bénéficié de deux subventions de 30 000 000 FCFA chacune soit (60 000 000 CFA) sur le Fonds Spécial du Sahel).

- Avec les Organismes chargés des Aménagements des grands bassins fluviaux de la région

- Aménagements des Vallées des Voltas
- Commission du Bassin du Lac Tchad
- Commission de la Sénégambie
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal,

Les rapports de coopération ne cessent de se renforcer. Le CILSS soutient activement dans le cadre du Club du Sahel, les efforts de recherche du financement des programmes de ces organisations, la sécurité alimentaire de la zone dépendant pour beaucoup de la réalisation des aménagements hydro-agricoles prévus.

Les relations sont également très bonnes avec les autres organisations inter-états de la région telles que le Liptako-Gourma, le Comité Inter-états d'Etudes Hydrauliques, la Communauté Economique du Bétail et de la Viande, l'ADRAO, le Programme Onchocercose, l'EIER, l'IPD/AOS, l'IDEP, l'ENDA, l'EISMV, etc.

D'une manière générale et conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur, le CILSS s'est efforcé de "veiller à assurer une étroite et constante coordination des actions du Comité avec celles des groupements régionaux ou sous-régionaux de la zone auxquels appartiennent

ou viendraient à appartenir les Etats membres". La deuxième Conférence du Club avait également dans le même souci, "émis le voeu que le CILSS s'efforce de promouvoir, en collaboration avec les autres organismes, toute la coordination nécessaire entre les différentes études et travaux de façon à éviter les doubles emplois et à assurer une efficacité maximum des efforts entrepris".

Le CILSS ne peut donc que poursuivre les efforts entrepris dans ce sens.

6. Les rapports avec les Organisations Non Gouvernementales

Depuis la réunion technique CILSS/ONG tenue à Ouagadougou du 27 au 30 septembre 1976, le Secrétariat Exécutif n'a cessé de multiplier les contacts avec les nombreuses organisations non gouvernementales exécrant leurs activités dans les 8 Etats membres du CILSS (elles sont actuellement plus de 400), dans le but de les amener à mieux coordonner leurs activités et à intégrer celles-ci dans les plans de développement économique et social de nos pays. Dans certains Etats, un organe de coordination fonctionne déjà. C'est le cas par exemple de la Haute-Volta et du Niger. Il est souhaitable qu'il en soit ainsi au niveau des pays où une structure n'est pas encore mise en place. Les ONG continuent d'apporter une contribution hautement positive à la solution des problèmes sahéliens, notamment dans les domaines suivants :

- animation, formation et éducation du monde rural,
- organisation socio-économique des paysans,
- productions agricole et animale,
- artisanat,
- santé, etc...

C'est pourquoi, en dépit des quelques difficultés que la Direction des ONG rencontre parfois dans son action, compte tenu de la trop grande différence de philosophie et de méthodes d'action de ces organismes et aussi de leur souci d'autonomie vis-à-vis de l'Administration, nous maintenons des contacts suivis avec les organisations non gouvernementales, nous les encourageons dans la poursuite de leurs activités et nous les tenons régulièrement informés des problèmes majeurs du CILSS. Comme on peut le constater, le CILSS maintient et développe ses rapports de coopération avec tous ses partenaires à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur du Sahel.

C) LES ACTIVITES MENEES POUR REDUIRE LES EFFETS DES NOUVELLES SECHERESSSES

Après la dernière tragédie (1968-1973), le Sahel n'a connu en fait qu'un répit de courte durée. Un pays comme le Cap Vert n'a pratiquement pas connu de répit.

Le 11 décembre 1976 à N'Djaména, la première résolution adoptée par le 6^e Conseil des Ministres fut de charger le Coordonnateur Régional d'entreprendre une campagne de sensibilisation de l'opinion internationale sur l'important déficit vivrier que connaissaient le Cap Vert, la Mauritanie et le Tchad. La Haute-Volta devait par la suite se joindre aux pays membres en faveur desquels une aide alimentaire était devenue une nécessité impérieuse.

Le Coordonnateur Régional assisté du Secrétariat Exécutif a entrepris une tournée de sensibilisation de la Communauté Internationale. Des contacts ont été pris avec tous ceux qui pouvaient nous apporter l'aide alimentaire souhaitée.

Au niveau de l'Organisation elle-même, des secours qui ont plutôt un caractère symbolique en raison de leur faible montant (60 000 000 CFA au total) ont été alloués sur le Fonds Spécial du Sahel. Cette manifestation de solidarité interne a été renforcée par l'attitude louable de certains pays membres du CILSS, en dépit de leurs propres difficultés, ont tenu à venir en aide à d'autres Etats membres où la situation était plus critique.

L'acheminement des stocks destinés à couvrir en partie le déficit céréalier de la campagne 1976-1977 était à peine terminé que le CILSS se trouve de nouveau dans l'obligation de lancer un appel à la Communauté Internationale pour faire face au grave déficit vivrier de la campagne agricole 1977-1978. Le Conseil des Ministres s'est réuni à cet effet en session extraordinaire les 26 et 27 octobre 1977 pour dresser un bilan provisoire de la campagne agricole en cours et examiner les mesures qu'il convenait de prendre pour faire face à la situation.

Les décisions prises ont fait l'objet d'une déclaration qui a été largement diffusée et qui a été communiquée à tous ceux qui sont susceptibles de nous aider pour réduire les effets de cette nouvelle calamité. Tous les pays du CILSS sont sinistrés, bien qu'à des degrés variables.

Certains d'entre eux (le Cap Vert, la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal) connaissent des difficultés comparables à celles des années 1972-1973. Le déficit céréalier avait été provisoirement estimé à 500 000 T de céréales pour l'ensemble des 8 pays. D'ici à janvier 1978, 150 000 tonnes de céréales devraient parvenir aux populations les plus touchées. Pour établir de manière précise les niveaux exacts des besoins, des missions d'évaluation devraient au niveau des pays membres entreprendre le plus tôt possible leurs travaux.

En plus de l'aide alimentaire, une aide d'urgence a également été demandée pour :

- le sauvetage du cheptel,
- la reconstitution des stocks de semences
- la mise en oeuvre immédiate d'une action de cultures maraîchères,
- le renforcement des moyens permettant de résoudre les problèmes d'hydraulique villageoise et pastorale,
- la protection des cultures et des récoltes,
- le renforcement des moyens de pêche.

Il a été demandé aux pays et organismes donateurs de mettre en œuvre de façon exceptionnelle des procédures et modalités d'urgence pour la mobilisation de l'aide et le transport des produits afin d'éviter les lenteurs constatées au cours de la précédente sécheresse.

Je me suis rendu à Rome le 2 Novembre 1977 pour faire une déclaration devant le Comité des Politiques et Programmes du PAM. D'importants engagements ont été entrepris après cette déclaration.

- les besoins exprimés à ce jour par les 8 pays membres se chiffrent à 680 000 T,
- les aides reçues ou à recevoir avant janvier 1978 : 49 700 T de céréales,
- les aides promises sans indication de date : 103 335 T,
- et plusieurs aides diverses non encore réparties.

C'est dire que les efforts entrepris pour mobiliser le maximum d'aide en faveur des populations touchées devront être poursuivis.

Telles sont, Messieurs les Présidents, les principales activités de l'Organisation au cours des deux dernières années. Je voudrais maintenant, avec votre autorisation, vous rendre compte, très brièvement, des résultats des travaux de notre 8^e Session qui vient de se tenir dans la capitale gambienne.

D) LES RESULTATS DES TRAVAUX DU 8e CONSEIL DES MINISTRES

Le 8e Conseil des Ministres avait à son ordre du jour :

1) l'examen de deux questions relevant de la compétence des Chefs d'Etat :

a) le problème de l'adhésion de la République Unie du Cameroun pour laquelle nous avons fait un rappel,

b) le projet d'amendement à la Convention du 12 Septembre 1973 créant le CILSS que nous soumettons à votre haute sanction par une recommandation ;

2) des questions relevant des attributions du Conseil des Ministres et relatives à des problèmes institutionnels, administratifs, financiers, aux projets et programmes du CILSS et à l'aide d'urgence pour faire face aux conséquences de l'actuelle sécheresse.

Nous avons adopté, pour l'exercice 1978, un budget de 172 535 750 FCFA en augmentation de 35 Millions par rapport au budget précédent. Cette augmentation de 25 % se justifie par le démarrage de l'Institut du Sahel, le renforcement du Centre Agrhyemet et du Secrétariat Exécutif.

Nous nous engageons dans une phase décisive dans la mise en oeuvre et la gestion de nos projets et programmes. Il nous faut donc mettre en place des structures adéquates, c'est-à-dire des hommes compétents dotés de moyens leur permettant de travailler avec efficacité. Cela ne va pas, évidemment, sans un accroissement des charges. Mais nous pensons avoir contenu cet accroissement dans les limites acceptables tenant largement compte des difficultés que connaissent nos Etats du fait de la persistance de la sécheresse.

Nous avons adopté, au sujet des problèmes relevant de notre compétence, une série de résolutions et de recommandations dont l'application nous permettra, j'en suis sûr de poursuivre nos actions avec plus d'efficacité.

Je ne saurais terminer sans vous adresser, Monsieur le Président, toute ma gratitude pour le soutien actif et éclairé que vous m'avez apporté dans l'accomplissement de ma mission, pour la grande compréhension que j'ai toujours trouvée auprès de vous et pour votre constante disponibilité chaque fois qu'il s'agit du Sahel.

JE VOUS REMERCIE, MESSIEURS LES PRESIDENTS.

Le Président Léopold Sédar SENGHOR (Sénégal) félicite le Coordonnateur Régional pour son rapport clair et complet qui ne se contente pas de rappeler les orientations données, les objectifs fixés, mais qui expose surtout les actions concrètes qui ont pu être menées et les problèmes qui demeurent.

Le Président SENGHOR insiste ensuite sur les points suivants :

- 1) nous devons toujours rester très pratiques,
- 2) il serait souhaitable que le nouveau Président de la Conférence des Chefs d'Etat saisisse le plus tôt possible le Secrétaire Général des Nations Unies pour obtenir l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du programme de première génération et aussi pour qu'un assouplissement intervienne dans la procédure de déblocage des fonds UNSO afin que les projets prioritaires du CILSS financés sur ces fonds puissent être exécutés rapidement ;
- 3) le Président de la Conférence des Chefs d'Etat devra veiller aussi à ce que les résolutions de la Conférence des Nations Unies sur la désertification ne restent pas des voeux pieux.

Le Président Moussa TRAORE (Mali) met l'accent sur les points suivants :

- 1) en raison des conséquences désastreuses de la dernière sécheresse, cette question devra particulièrement retenir l'attention lors de la rédaction du communiqué final de la Conférence. Il en est de même de la haute priorité qui doit être accordée au programme de première génération.
- 2) l'action de sensibilisation de la Communauté Internationale devra être intensifiée en y associant nos représentants diplomatiques auprès des pays amis et des organisations internationales.
- 3) il est nécessaire de trouver une formule pour accélérer la réalisation des projets financés sur les fonds UNSO.
- 4) il faut multiplier les contacts avec nos partenaires qui ont pris l'engagement de soutenir la stratégie et le programme de première génération du CILSS, afin qu'ils concrétisent leurs promesses. Des initiatives doivent également être prises en direction des pays amis non membres du Club du Sahel pour les intéresser au programme du CILSS.

Le Président Félix MALOUM (Tchad) insiste pour que l'action de sensibilisation de la Communauté Internationale sur les problèmes du Sahel soit intensifiée, tant auprès des pays amis que des organisations internationales. Il est par ailleurs important et urgent que le Président en exercice du CILSS se rende personnellement auprès du Secrétaire Général des Nations Unies afin qu'on puisse assouplir la procédure de déblocage des fonds mobilisés par l'UNSO.

Le Président LAMIZANA (Haute-Volta) appuie les interventions déjà faites concernant les efforts à poursuivre pour sensibiliser la Communauté Internationale et pour accélérer la réalisation des projets financés sur ressources UNSO.

La sécheresse devenant endémique, il est impérieux de doter le Secrétariat Exécutif du CILSS des moyens lui permettant de s'acquitter efficacement de sa tâche qui n'est pas facile, avec le soutien du Coordonnateur Régional et du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat.

Le Président Aristides PEREIRA (Iles du Cap Vert) se réjouit de participer pour la première fois, aux travaux de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS, n'ayant pu, lors de l'admission de son pays au CILSS en décembre 1975, être présent à Nouakchott.

Le Président PEREIRA appuie les propositions déjà faites par les Chefs d'Etat ayant pris la parole avant lui. Puis, il attire l'attention de ses collègues sur la situation particulière des Iles du Cap Vert, des Iles montagneuses d'origine volcanique, en pleine zone aride, sans cours d'eau, un pays handicapé par son insularité et sa discontinuité territoriale, ce qui nous éloigne des problèmes généraux. Il souhaite que chacun de ses collègues ait un jour la possibilité de voir par lui-même la situation particulière des Iles du Cap-Vert. Les problèmes de ce pays sont des problèmes spécifiques nécessitant des actions spécifiques.

Le Président JAWARA (Gambie) appuie à son tour les propositions formulées par les orateurs précédents. Il estime que les représentants diplomatiques des pays sahéliens à l'étranger doivent immédiatement se mettre au travail, pour participer à la campagne de sensibilisation de la Communauté Internationale sur les problèmes du Sahel. Il termine en souhaitant que les efforts entrepris pour une exploitation rationnelle des ressources en eau du Sahel soient poursuivis.

Le Président Moktar OULD DADDAH (Président de Séance) apprécie le rapport qu'il qualifie de rapport excellent et félicite le Coordonnateur Régional et le Secrétariat Exécutif pour le travail accompli. "Durant ces deux années de présidence, je n'ai eu qu'à me féliciter de la collaboration du Ministre Coordonnateur et du Secrétariat Exécutif. Je rends hommage au Conseil des Ministres, au Ministre Coordonnateur et au Secrétariat Exécutif pour leur dévouement".

"Les propositions faites sont retenues et des mesures seront prises pour leur application. Nous allons maintenant passer à l'examen des autres points de l'ordre du jour, à savoir :

- le projet d'amendement à la Convention du 12 septembre 1973,
- les demandes d'adhésion au CILSS ;
- les lieu et date du prochain sommet,
- l'élection du Nouveau Président,
- la nomination du nouveau Coordonnateur Régional.

8. Le projet d'amendement à la Convention du 12 Septembre 1973

Conformément à la recommandation du 19 décembre 1977 du Conseil des Ministres, la Conférence des Chefs d'Etat adopte à l'unanimité, le texte de la Convention Amendée annexé à ladite recommandation. (Le texte de la Convention Amendée est annexé au présent compte rendu)

9. Demandes d'adhésion au CILSS

Le Président Moktar OULD DADDAH

Concernant le Cameroun, le Président rappelle qu'à Nouakchott, en décembre 1975, lors du 2ème Sommet du CILSS, le Cameroun avait déjà posé sa candidature mais que celle-ci n'avait pas été retenue. En juillet 1977, lors du Sommet de l'OUA tenu à Libreville, le Président AHIDJO a exprimé de nouveau son souhait de voir le Cameroun admis au CILSS. Il lui a été rappelé que pour qu'un pays africain soit admis comme membre du CILSS, il faut absolument qu'il remplisse les conditions prévues par la Convention de Ouagadougou, à savoir :

- a) l'économie agricole et pastorale du pays doit être dominée par les conditions écologiques des zones sahélienne et soudano-sahélienne ;
- b) le pays doit avoir été déclaré sinistré du fait de la sécheresse et reconnu comme tel par la Communauté Internationale.

Pour ce qui est de la Guinée Bissau, le Président informe que c'est le 20 décembre 1977 qu'il a reçu le Ministre de l'Agriculture de ce pays lequel lui a remis une lettre personnelle du Président Luiz CABRAL demandant que son envoyé soit admis comme observateur à la Conférence du CILSS et posant officiellement la candidature de la Guinée-Bissau qui souhaite adhérer au CILSS.

"Après examen de la requête avec le Ministre Coordonnateur, j'ai indiqué à l'envoyé du Président Luiz CABRAL les conditions et la procédure prévues par la Convention du CILSS" (A noter que le Président en exercice du CILSS a officiellement répondu au Président de la Guinée Bissau pour lui confirmer ces indications et il a été joint à la réponse le texte de la Convention du CILSS)

10. Lieu et date de la quatrième Conférence des Chefs d'Etat

Le Président SENGHOR

"Je propose le Tchad, le seul pays membre n'appartenant pas à l'Afrique de l'Ouest. De plus, compte tenu des graves difficultés auxquelles ce pays frère est confronté, la tenue à N'Djaména de notre prochaine Conférence sera pour nous une nouvelle occasion de témoigner au Tchad notre sympathie et notre solidarité."

j'ai écouté avec le plus vif intérêt l'intervention du Président PEREIRA. Je connais les Iles du Cap Vert, des Iles quasi-désertiques, mais un peuple travailleur, discipliné qui mérite d'être soutenu dans ses efforts. Nos difficultés ne sont rien à côté de celles des Iles du Cap Vert. C'est pourquoi, je propose que nous tenions notre 5ème Conférence, dans 4 ans, au Cap Vert".

Les propositions du Président SENGHOR sont adoptées à l'unanimité.

Le Président MALOUR exprime à ses collègues ses remerciements pour la confiance qu'ils viennent de témoigner au Tchad. Ce sera pour le Tchad un privilège et un grand honneur de recevoir la quatrième Conférence des Chefs d'Etat du CILSS.

Le Président PEREIRA remercie le Président SENGHOR d'avoir bien voulu proposer que le 5ème Sommet du CILSS se tiennent, dans 4 ans, au Cap Vert. "Nous ferons tout pour pouvoir, dans 4 ans, recevoir nos frères des pays membres du CILSS".

Concernant la date de la prochaine Conférence, les Chefs d'Etat et de Gouvernement, après un échange de vues, ont décidé de renvoyer sa fixation à plus tard, à l'initiative du Président en exercice qui procèdera par consultation.

11. Election du Nouveau Président de la Conférence des Chefs d'Etat

Sur proposition du Président Moussa TRAORE, le Président Alhaji Sir Dawda Kairaba JAWARA, Président de la République de Gambie est élu à l'unanimité comme Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat pour la période biennale 1978-1979.

12. Nomination du Nouveau Coordonnateur Régional

Le Président Moktar OULD DADDAH informe ses collègues que le 8ème Conseil des Ministres propose la nomination du Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique du Sénégal comme Coordonnateur Régional du CILSS.

Prenant en considération cette proposition, la Conférence, à l'unanimité décide de nommer le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique du Sénégal comme Coordonnateur Régional pour la période biennale 1978-1979.

Le Président passe alors la parole au Président JAWARA, Nouveau Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat.

Le Président JAWARA remercie ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et à travers sa personne, au peuple gambien tout entier. Il leur donne l'assurance qu'il mettra tout en oeuvre pour ~~réaliser~~ cette confiance, en suivant la voie déjà tracée par les ~~mérites~~ Présidents LAMIZANA et OULD DADDAH. "Je compte sur l'appui de tous mes collègues et sur la collaboration du Nouveau Ministre Coordonnateur et du Secrétariat Exécutif".

* * * * *

La séance est suspendue à 12 heures et il est décidé de la reprendre à 16 heures pour l'adoption des documents finals et la clôture de la Conférence.

* * * * *

III. La séance de clôture

Le Président JAWARA, Nouveau Président en exercice du CILSS ouvre la séance et donne la parole au Nouveau Coordonnateur Régional, Monsieur Adrien SENGHOR pour la lecture du communiqué final.

13. Le communiqué final

La Troisième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel s'est tenue les 20 et 21 décembre 1977 à Banjul, République de Gambie sous la Présidence de Son Excellence Maître Moktar OULD DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat.

La Conférence a entendu le discours de bienvenue prononcé par Son Excellence EL HADJI SIR DAWDA KAIRABA JAWARA, Président de la République de Gambie et le discours d'ouverture de Son Excellence le Président Moktar OULD DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS.

Après avoir entendu plusieurs messages de solidarité et d'amitié qui témoignent de l'intérêt grandissant que le CILSS suscite au sein de la Communauté Internationale, les Chefs d'Etat ont procédé à un large échange de vues sur les questions traitées dans le rapport présenté par le Ministre Coordonnateur, qui a fait le compte rendu des activités de l'Organisation depuis la Conférence tenue à Nouakchott en Décembre 1975.

Les principaux points de ce rapport concernent l'aggravation de la situation économique en général et alimentaire en particulier résultant de la persistance de la sécheresse, les programmes de première génération du CILSS et l'appui que la Communauté Internationale apporte aux activités de l'Organisation.

La Conférence a exprimé sa grande préoccupation face à la persistance de la sécheresse et à ses effets sur l'économie des Etats membres, en particulier la situation alimentaire actuelle dans les îles du Cap Vert, en Gambie, au Mali, en Mauritanie, et au Sénégal.

Elle approuve la déclaration de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres du CILSS de Niamey, déclaration renouvelée à Banjul, notamment en ce qui concerne la décision de lancer une nouvelle

campagne de mobilisation des ressources pour la réalisation du programme d'urgence en faveur des populations sinistrées.

La Conférence a adopté l'amendement à la Convention de Ouagadougou du 12 septembre 1977 portant création du CILSS dans le but de rendre l'Organisation plus opérationnelle.

Consciente de l'importance du CILSS dans la réalisation de la stratégie globale de développement du Sahel, la Conférence a décidé de renforcer les structures du CILSS et de lui fournir les moyens humains et financiers nécessaires pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés.

La Conférence se félicite de la tenue de la deuxième réunion du Club du Sahel à OTTAWA (Canada). Elle se réjouit également de l'esprit de coopération qui a prévalu tout au long de la réunion. Elle approuve les programmes et les actions qui ont été retenus à OTTAWA.

En raison de leur caractère hautement prioritaire, la Conférence considère les programmes de première génération comme l'unique plate forme d'action du CILSS pour la période 1977-1982. Elle remercie tous les pays et organismes ainsi que toutes les organisations internationales qui ont déjà participé au financement des programmes du CILSS. Elle réitère son appel à la Communauté Internationale pour qu'elle poursuive et intensifie ses efforts en vue de contribuer dans les délais requis, à la réhabilitation du Sahel.

A cet effet, elle donne mandat au Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour mener une action de sensibilisation auprès des sources de financement.

La Conférence ayant constaté quelque retard dans la mise en œuvre des projets financés sur le Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel, lance un appel au Secrétaire Général des Nations Unies pour qu'en ce qui concerne le système des Nations Unies, des mesures soient prises en vue d'un assouplissement des procédures de financement des projets prioritaires.

La Conférence, à l'unanimité, a élu Son Excellence EL HADJI SIR DAWDA KAIRABA JAWARA, Président de la République de Gambie, comme Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS pour la période biennale 1978/1979.

Elle a nommé le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal, comme Coordonnateur Régional pour la même période.

La Conférence a décidé de tenir sa prochaine réunion à N'Djaména (République du Tchad) en 1979.

La Conférence remercie son Président sortant, Son Excellence Maître Moktar OULD DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie, pour tous les efforts qu'il a déployés durant son mandat pour la réalisation des objectifs de l'Organisation.

La Conférence se félicite enfin de l'atmosphère cordiale et fraternelle qui a présidé à ses travaux.

Fait à Banjul, le 21 décembre 1977

LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

7803/04

ANXOIS

Après la lecture du communiqué final, la parole est donnée à Son Excellence Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal, et doyen d'âge des Chefs d'Etat du CILSS, qui prononce une allocution de remerciements avant de lire la motion de remerciements.

14. L'allocution de remerciements du Président Léopold Sédar SENGHOR

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Madame et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Délégués,

Mesdames, Messieurs,

Il me revient, le devoir, en ma qualité de doyen d'âge, de remercier le Président et Madame DAWDA KAIRABA JAWARA, le Gouvernement et le peuple gambien⁴, de l'accueil si africain qu'ils nous ont réservé. Vous croyez que c'est un devoir bien agréable et facile. Je pense que je suis un voisin et un frère, la Gambie et le Sénégal étant habités par les mêmes ethnies qui parlent les mêmes langues et pratiquent les mêmes religions.

Monsieur le Président de la République de Gambie, depuis trois jours que nous sommes dans votre beau pays, vous nous avez accueilli en frère et en ami entourés de mille attentions de gentillesse, rien n'a manqué au programme, ni la chaleur de l'accueil, je n'avais jamais vu autant de Gambiens souriants dans les rues, ni le choix des lieux, ni la minutieuse organisation des travaux, ni enfin le grand banquet d'hier. J'allais même ajouter en supplément une soirée culturelle aujourd'hui et une réception dans les jardins fleuris de la Présidence de la République. Je suis convaincu Monsieur le Président que votre Présidence sera marquée de nouveaux succès pour le CILSS. La première raison en est que vous êtes très bien placé pour comprendre la situation de tous les pays soudano-sahéliens et surtout notre commune volonté de résoudre l'ensemble des problèmes, d'avoir la maîtrise de l'eau, ce qui seul peut nous permettre de lutter d'une part contre la salinité marine envahissant les eaux de nos fleuves, et d'autre part contre la sécheresse.

Le fait est que vous avez devant vos yeux le fleuve Gambie et qui plus que tout autre se prête à la construction de multiples barrages hydro-électriques comme de retenue. La deuxième raison est que pendant les deux dernières années, sous la Présidence lucide du Président Moktar OULD DADDAH, deux instruments de travail ont été donnés au CILSS : un fonds spécial des Nations Unies et un Club des Amis du Sahel.

Troisième raison, nous venons de voter aujourd'hui même, un amendement à la Convention du 12 Septembre 1973. En deux mots, il s'est agi de nous doter d'un effectif opérationnel en déchargeant le Ministre Coordonnateur des tâches d'exécution que nous avons transférées au Secrétaire Exécutif qui est lui un fonctionnaire permanent.

Ma conclusion sera brève, Monsieur le Président. Nous savons que vous avez une assez longue expérience des affaires publiques et du CILSS. Depuis l'indépendance de la Gambie, vous vous êtes révélé un excellent orfèvre. Avec les nouveaux instruments opérationnels dont je viens de parler et avec l'aide du Coordonnateur et du Secrétaire Exécutif, vous ferez, j'en suis sûr, de notre Organisation, toute une espérance, une belle œuvre, c'est-à-dire une poésie, car toute nouvelle création est un poème.

Mesdames, Messieurs pour terminer, je vais vous lire la motion de remerciements.

15. La motion de remerciements

Son Excellence Monsieur Aristides PEREIRA, Président de la République des Iles du Cap Vert,

Son Excellence Le Général de Corps d'Armée, El Hadji Aboubacar SANGOULÉ LAMIZANA, Président de la République de Haute-Volta,

Son Excellence le Colonel Moussa TRAORE, Président du Comité Militaire de Libération Nationale, Chef de l'Etat du Mali,

Son Excellence Maître Moktar OULD DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie,

Son Excellence le Lieutenant Colonel Seyni KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat du Niger,

Son Excellence Monsieur Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal,

Son Excellence le Général Félix MALOUM NGAKOUTOU BEN-DI, Président du Conseil Supérieur Militaire, Chef de l'Etat du Tchad,

EXPRIMENT leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements au Peuple de Gambie, à son Gouvernement et à leur frère ALHADJI SIR DAWDA KAIRABA JAWARA, Président de la République, pour l'accueil très chaleureux et fraternel ainsi que pour l'attention toute particulière dont ils ont été l'objet durant leur séjour à Banjul.

Fait à Banjul, le 21 Décembre 1977

LA CONFERENCE

7803/04

La cérémonie se termine par le discours de clôture du Président JAWARA.

16. Le discours de clôture du Président ALHAJI SIR DAWDA KAIRABA JAWARA

Excellences,

Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer à tous ma sincère gratitude pour la confiance que vous avez placée en moi et en mon pays en m'élisant pour présider les affaires de notre Organisation pendant les deux années à venir.

Je me rends compte que cette confiance est la preuve de la sincérité des très nombreux liens qui unissent le peuple gambien aux peuples frères des autres parties du Sahel. Je me rends également bien compte de l'étendue des responsabilités qui seront les miennes durant les deux années à venir. J'assumerai ces responsabilités pendant que nos peuples courageux -nos fermiers, nos agriculteurs, nos pêcheurs- ont à faire face une nouvelle fois à une sérieuse sécheresse. Une sécheresse qui semble être devenue endémique et qui constitue une menace permanente pour l'homme et ses animaux domestiques, c'est-à-dire, pour la survie même de la région.

Néanmoins, Monsieur le Président, ma tâche sera supportable pour de nombreuses raisons :

- Une raison importante est que mes collègues plus âgés et hautement compétents, le Président El Hadj Aboubacar Sangoulé LAMIZANA, et le Président Maître Moktar OULD DAKKAH, par l'élan qu'ils ont réussi à donner au CILSS, ont préparé le terrain et orienté correctement mes pas.

- Une deuxième raison est que les Amis du Sahel, et je me réfère ici à tous ceux qui ont décidé de nous aider à surmonter nos difficultés, deviennent de plus en plus nombreux de par le monde.

- Une troisième raison est que nos populations elles-mêmes deviennent de plus en plus mobilisées sur les objectifs d'amélioration de leurs conditions de vie (objectifs qui constituent notre préoccupation majeure) et sont à présent et plus que jamais déterminées à poursuivre la courageuse lutte -la lutte pour le développement en dépit de toutes les difficultés.

- Une quatrième raison est que, bien sûr, je suis assuré de votre confiance et de votre soutien qui, je vous l'assure, sont pour moi une stimulation majeure.

C'est pourquoi, en fin de compte, même si les obstacles sont nombreux, la balance penche lourdement de notre côté.

Notre première tâche, en ces moments difficiles, est de venir en aide à ceux qui sont exposés à la faim, à ceux qui l'an passé ont eu leurs durs efforts détruits par des pluies venues trop tard et trop tôt terminées, et dont les récoltes ont souffert d'une sévérité sans précédent du fléau.

Des actions ont déjà démarré pour apporter de l'aide à ces populations touchées. Ces actions seront poursuivies et accélérées.

Bien entendu, l'aide d'urgence ne peut qu'atténuer les effets de la sécheresse. Elle ne résoudra pas le problème ; la lutte contre la sécheresse doit être considérée comme une entreprise de longue haleine.

La solution réside dans la poursuite de nos efforts pour réaliser les programmes à moyen et à long terme élaborés pour la réhabilitation et le développement de notre région.

Dans cette optique, on doit donner la priorité essentielle à l'exploitation de nos ressources en eau, parce qu'il est paradoxal que pendant que le Sahel fait face au risque d'être détruit par la sécheresse, il y a de l'eau à la surface et en sous-sol dont l'utilisation pourrait largement améliorer les conditions de vie de ses populations, malgré l'incertitude des pluies.

Chaque année, nos rivières déversent dans la mer des centaines de millions de mètres cubes d'eau douce. De plus, nos ressources en eaux souterraines sont évaluées à des millions et des millions de mètres cubes.

Ainsi qu'un expert l'a dit récemment, je cite :

"L'eau disponible dans le Sahel suffit largement à répondre aux besoins des populations, même à long terme... A l'exception de certaines régions, le problème n'est pas une question de potentiel d'eau, mais une question des ressources techniques, humaines et financières à mettre sur pied pour exploiter ce potentiel."

En fait, la réalisation de cet objectif nécessite un sérieux effort d'investissement dans le secteur du développement des puits et des forages... Dans ces divers secteurs, d'importantes ressources seront mises en place dans les prochaines années à venir" - fin de citation.

C'est pourquoi, il devient de plus en plus évident pour nous et pour tous ceux qui nous aident, que l'autosuffisance alimentaire du Sahel ne pourra être garantie sans une exploitation rationnelle et optimale de notre potentiel en eau. Nous devons donc faire l'impossible pour accélérer la réalisation de nos projets de mise en valeur de nos ressources en eau.

Cette priorité que nous accordons à la mise en valeur de l'eau ne signifie pas que nous devions relâcher nos efforts dans les autres domaines. Au contraire, on doit non seulement poursuivre, mais revigoriser toutes les actions entreprises pour la réalisation des projets de première génération dans les secteurs de l'agriculture pluviale, le développement du cheptel, le reboisement, les pêches, le transport et la lutte contre la désertification.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas parler de notre lutte contre la sécheresse sans insister tout particulièrement sur le besoin de protéger l'environnement ; sur la nécessité d'intensifier notre combat contre l'exploitation irrationnelle de nos ressources forestières, et sur le besoin de mettre un terme à la dégradation de nos terres par les feux de brousse et la destruction des espèces sauvages vivantes.

Le 18 février 1977, j'ai lancé un appel à tous les gambiens pour attirer leur attention sur les dangers de la destruction de l'environnement et sur l'urgence du besoin d'actions individuelles et collectives tendant à assurer de meilleures pratiques de conservation. Je voudrais mentionner ici quelques-uns des points principaux de la Déclaration de Banjul, je cite :

"C'est une réflexion déprimante que de penser qu'en l'espace d'une période relativement courte de notre histoire, la plupart de nos plus importantes espèces sauvages ont disparu ainsi qu'une grande partie du couvert forestier d'origine..."

Il serait tragique que cet héritage naturel d'une valeur inestimable, produit de millions d'années d'évolution, soit mis encore plus en péril ou perdu par manque de volonté..."

Cette volonté est un devoir que nous nous devons à nous-mêmes et au monde...

C'est pourquoi je déclare solennellement que mon Gouvernement engagera tous ses efforts à conserver la plus grande partie possible de ce qui reste de notre faune et de notre flore pour maintenant et pour la postérité" - fin de citation.

Je sais que d'autres Etats Membres du CILSS poursuivent des combats semblables à celui que nous avons lancé en Gambie. Je sais aussi que dans notre programme de projets de première génération, le reboisement et la lutte contre la désertification occupent une priorité essentielle.

Néanmoins, je pense que nous devons une fois de plus tirer l'alarme sur la destruction de notre écosystème parce que ce qui constitue une menace sérieuse pour le Sahel n'est pas seulement le manque et la mauvaise répartition des pluies, mais aussi la dégradation croissante et déséquilibre de notre écologie déjà fragile et ce dernier problème, Monsieur le Président, a été créé par l'homme. En d'autres termes, il dépend de nous, les peuples du Sahel ; c'est pourquoi tout le Sahel devrait être mobilisé pour la lutte contre la destruction de notre environnement et pour la poursuite à un échelon national des programmes de préservation et de réhabilitation forestières.

Monsieur le Président, Excellences et chers frères, voici donc brièvement quelques-unes des actions sur lesquelles je compte concentrer mes efforts. Et, dans ce contexte, je voudrais rappeler que le développement du Sahel doit compter avant tout sur les énergies et le dévouement de ses propres peuples.

- Une volonté et une détermination individuelles et collectives, bases de la vision africaine du monde, pour améliorer nos propres conditions de vie par un dur labeur et une persévérance dans l'effort.

Je puis vous donner l'entièvre assurance que tant que durera mon mandat et avec votre soutien, je n'apargnerai aucun effort pour m'assurer que notre Organisation suit le chemin que vous avez tracé pour la réalisation de nos objectifs. Et j'ai le ferme espoir que la mobilisation croissante de nos populations autour des objectifs de notre Organisation, jointe à la détermination manifeste de nos partenaires de nous apporter leur aide, tout particulièrement nos amis du Club du Sahel, nous

remporterons de nouvelles victoires, "IN SHA ALLAH", dans notre lutte contre la sécheresse.

C'est pourquoi, avec nos partenaires, nous allons donner au monde un exemple bien nécessaire de la force que la solidarité humaine peut apporter à tout combat contre les obstacles au développement.

Je ne voudrais pas conclure sans mentionner à nouveau la profonde reconnaissance de mon peuple et de moi-même pour l'honneur fait à notre pays pour abriter le Troisième Sommet du CILSS, et pour l'honneur et la confiance faits à la Gambie en élisant son Président pour diriger le destin de notre Organisation pendant les 2 prochaines années.

Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, je vous remercie infiniment.

Vive le CILSS

Vive la Coopération Inter africaine

Vive la Coopération Internationale

Je déclare close la Troisième Conférence des Chefs d'Etat du CILSS.

* * *

etant enfin aussi "MAMIE AND MI", avec toute sa force et son caractère de
l'absurdité et de l'humour.

Il est à noter que les deux dernières œuvres sont des réécritures d'œuvres antérieures : "C'est pourtant pas moi" et "Les deux étoiles" sont basées sur deux œuvres de Jeanne Calment, "Le petit garçon qui a tout à faire" et "Le petit garçon qui a tout à faire" sont basées sur deux œuvres de Jeanne Calment.

Ensuite, il y a une autre forme de réécriture : celle où le scénariste écrit un scénario et l'écriture de ce scénario est utilisée comme élément de l'œuvre. C'est le cas de "Le petit garçon qui a tout à faire" et "Le petit garçon qui a tout à faire".

Monter au plateau, lire les préparations, lire les préparations, lire les préparations,

l'ensemble.

Il y a deux types de réécriture : la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre. La réécriture de l'œuvre est une réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre est une réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture : la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

Il y a deux types de réécriture :

la réécriture de l'œuvre et la réécriture de l'œuvre.

II.

COMPTE RENDU DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

(BANJUL 12-19 DECEMBRE 1977)

EXPERTS 12-16 DECEMBRE 1977

MINISTRES 17-19 DECEMBRE 1977

7803/04

II.

COMpte rendu de la réunion assurée ordinairement au conseil des ministres

(Annexe 15-16 décembre 1955)

22/12/55

Exposé 15-16 décembre 1955

Mémoires 15-16 décembre 1955

4016287

I. La Séance d'ouverture

Précédée par la réunion des experts qui s'est tenue du 12 au 16 décembre 1977, la huitième session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS s'est ouverte le 17 décembre 1977 à 8h dans la salle de Conférence de "Sahel Kunda", sous la présidence de Son Excellence Monsieur Aliou Badara N'JIE, Vice-Président de la République de Gambie. A noter que Son Excellence YAYA CEESAY, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles avait présidé lui-même la séance d'ouverture de la réunion des experts, et avait, à cette occasion, souligné toute l'importance des travaux de la présente session eu égard à la persistance de la sécheresse. Il avait également rappelé les travaux du Club du Sahel et l'urgente nécessité de la mise en oeuvre du programme de première génération.

Répondant à cette allocution de bienvenue, le Secrétaire Exécutif du CILSS avait, au nom de toutes les délégations, exprimé des remerciements au Gouvernement gambien pour toutes les dispositions prises en vue de la réussite de la réunion.

17. Voici l'allocution prononcée par le Vice-Président de la République de Gambie à la séance d'ouverture du Conseil des Ministres.

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Délégués,

Mesdames, Messieurs,

Je me lève avec un profond sentiment d'honneur pour vous souhaiter à tous, au nom du Gouvernement et du peuple gambiens, la bienvenue cordiale à l'occasion de la réunion du 8ème Conseil des Ministres des pays du CILSS. Je voudrais aussi par la même occasion souhaiter la bienvenue aux représentants du Club du Sahel, à Madame de LATTRE et à Monsieur Roy STACY qui ont bien voulu accepter avec gentillesse notre invitation de participer à cet important rassemblement.

Messieurs les Ministres, nous sommes conscients des efforts que vous avez fournis au cours des années passées tant sur le plan individuel que collectif, pour la noble cause de l'amélioration du niveau de vie de tous les peuples de notre sous-région sahélienne.

En tant que Ministres concernés par la production alimentaire et le développement rural, votre tâche consiste à assumer l'importante responsabilité de changer la vie actuelle de l'homme sahélien, qui, en dépit de notre condition commune, peut être plus ou moins décrite comme une situation fâcheuse, en une vie dont le niveau des conditions d'existence et à tous égards, le bien être social, économique et culturel seraient meilleurs.

Cette tâche non seulement requiert de notre part un engagement individuel mais aussi une compréhension mutuelle et une concertation de nos efforts vers un objectif commun.

Dans ce sens, nous sommes particulièrement heureux de remarquer et de rendre considérablement hommage à la coopération qui est devenue un gage de notre participation aux efforts communs aussi bien au niveau sous-régional qu'international. A ce propos, notre contribution commune et positive à la Conférence des Nations Unies sur la désertification tenue à Nairobi en septembre 1977, et à la Conférence générale de la FAO qui s'est terminée à Rome il y a quelques jours, méritent d'être particulièrement mentionnées.

Je voudrais en outre exprimer ici notre appréciation sans limite de vos efforts: et de ceux des amis du Sahel pour les résultats extrêmement positifs de votre travail lors de la Réunion du Club des Amis du Sahel, tenue à Ottawa, au mois de mai de cette année. Nous sommes beaucoup encouragés par les résultats de cette réunion. La Conférence d'Ottawa et la nouvelle forme de coopération internationale qu'elle a mise sur pied, ont renforcé notre confiance et notre espoir dans l'avenir. Cependant, je suis certain que nous du Sahel avec nos partenaires du Club voudrons bien maintenir la marque de cet important point de référence si nous commençons, à partir de maintenant, à parler de l'avenir du Sahel en termes de la période d'après Ottawa.

Nous avons suivi avec grand intérêt la réalisation de certains projets régionaux tels que :

- le programme régional pour la protection des récoltes,
- le programme régional d'agro-météorologie hydrologie opérationnelle et son centre de formation installé à Niamey,
- le projet régional de reboisement,
- le programme régional pour l'amélioration des travaux d'irrigation existant dans les pays du CILSS,
- et le travail préparatoire relatif à l'important Institut du Sahel.

Sur le dernier point, permettez-moi, Monsieur le Président de faire quelques observations : en ce qui concerne sa portée et son rôle, nous avons la conviction ferme, qu'en plus de sa qualité de centre de réflexion, l'Institut du Sahel doit entreprendre des efforts pour son propre développement en tant qu'instrument diagnostique de base contre les obstacles économiques et socio-culturels au développement de la sous-région.

Donc par conséquent, les savants aussi bien sahéliens qu'internationaux qui auront à le diriger, devront améliorer leur travail non seulement dans le but d'exécuter un programme de recherches mais aussi d'aider les pays du Sahel à évaluer les capacités relatives aux stratégies existantes pour l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural.

Pour réaliser cet objectif, Monsieur le Président, l'Institut du Sahel peut collaborer avec les institutions africaines et non-africaines existantes en vue d'élaborer une étude compréhensive des programmes dans un périmètre de développement intégré sur le plan urbain et rural dans l'ensemble de la sous-région.

Monsieur le Président, j'ai été tenu au courant d'autres projets tant sur le plan régional que national en cours de finalisation dans les secteurs agricoles et du développement du cheptel ainsi que celui de la pêche et que des réunions avec des gouvernements et organisations donateurs auront lieu au cours du premier semestre de l'année 1978. Nous attendons avec espoir les conclusions positives de ces réunions ; puisque nous sommes convaincus qu'elles serviront de base à la phase d'exécution du programme de première génération du CILSS-Club du Sahel ; un programme pour la réalisation duquel nous nous sommes considérablement engagés avec nos amis du Club.

Monsieur le Président, je ne pourrais conclure sans attirer l'attention de Messieurs les Ministres sur le fait que l'état d'inter-conexité et d'interdépendance des secteurs du Sahel, doit être pris en considération, étant donné que leur développement national, sans causer un préjudice à l'environnement demeure la seule garantie aux solutions à long terme des problèmes de la sécheresse et autre forme de calamité.

Je vous dis une fois encore : "soyez les bienvenus".

Je souhaite ardemment que le travail qui vous attend dans les quelques jours à venir soit fructueux et que les résultats puissent dans un avenir proche concourir à la réalisation d'un niveau de vie meilleure de nos peuples respectifs de la sous-région sahélienne.

JE VOUS REMERCIE.

L'allocution du Vice-Président gambien est suivie de l'allocution d'ouverture prononcée par Monsieur Boulama MANGA, Ministre du Développement Rural du Niger et Ministre Coordonnateur du CILSS.

18. L'allocution d'ouverture de Monsieur Boulama MANGA, Ministre Coordonnateur du CILSS

Monsieur le Vice-Président de la République,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs,

Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines,

Honorables Invités,

Messieurs les Experts,

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettrez tout d'abord, Monsieur le Vice-Président de la République, de vous exprimer, au nom de mes collègues et des experts ici présents, ainsi qu'en mon nom personnel, nos sincères remerciements pour l'honneur que vous nous faites en présidant vous-même cette séance d'ouverture de notre 8e Conseil des Ministres. Nous voyons là, Monsieur le Vice-Président de la République, une nouvelle preuve du grand intérêt et de la sollicitude que le Gouvernement gambien a toujours portés à notre Organisation.

Remerciements aussi pour les mots si aimables et si fraternelles que vous venez, Monsieur le Vice-Président, de prononcer à notre endroit. A Banjul, nous avons retrouvé, comme toujours la chaleur de cette hospitalité

authentiquement africaine, et, croyez-le bien, nous nous sentons chez nous.

Je voudrais ensuite vous dire, Monsieur le Vice-Président, combien nous apprécions la parfaite organisation matérielle de nos réunions ainsi que toutes les facilités mises à notre disposition pour assurer le succès de nos travaux, dans ce cadre vraiment enchanteur du "Sahel Kunda".

Monsieur le Vice-Président de la République,

Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Notre réunion se tient à un moment où nos pays sont confrontés à de graves difficultés résultant de la sécheresse qui vient de frapper, cette année encore, notre région.

Comme vous le savez, cette situation a motivé la tenue à Niamey les 26 et 27 octobre dernier, d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres. Nous aurons donc à faire ici le point de ce qui a pu être entrepris, depuis la session extraordinaire de Niamey, pour mobiliser les aides d'urgence nécessaires afin d'atténuer, au niveau des populations sinistrées, les conséquences du fléau.

Les missions multidonateurs chargées d'évaluer les niveaux réels des déficits céréaliers dans les différents Etats membres du CILSS ont terminé leurs travaux pour les pays de la zone Ouest et vont bientôt les achever pour ceux de la zone Est.

Il nous sera donc possible de voir les mesures qu'il convient de prendre pour accroître l'efficacité des actions déjà engagées et, si c'est nécessaire, pour amorcer des actions nouvelles.

Il nous faudra ensuite, à l'orée de cette troisième période biennale, faire le point de l'état d'avancement de nos projets et programmes. Ce bilan nous permettra de mesurer le chemin parcouru, l'ampleur de ce qui reste à faire et de recenser les principales difficultés rencontrées en vue de dégager les mesures susceptibles de les surmonter. Nous pourrons poursuivre ensuite malgré les nombreux obstacles qui jalonnent notre route, notre marche vers les buts que nous nous sommes assignés.

D'importants problèmes d'ordre institutionnel, administratif et financier seront également au centre de nos débats, en particulier le renforcement du Secrétariat Exécutif et la mise en place d'un nouvel instrument de lutte contre la sécheresse, je veux parler de l'Institut du Sahel. Les solutions que nous pourrons trouver à l'ensemble de ces problèmes et que nous soumettrons, à nos Chefs d'Etat, donneront, à n'en pas douter, une impulsion nouvelle à notre Organisation.

C'est dire qu'après Ouagadougou et Nouakchott, Banjul marquera une nouvelle et importante étape dans la vie de notre Comité ; car Banjul, qui devient la capitale du CILSS, sera une nouvelle occasion pour nos Chefs d'Etat de réaffirmer et de renforcer la commune détermination de nos pays à conjuguer leurs efforts pour faire face au défi de la nature.

C'est sur ces mots que vous me permettrez de conclure en déclarant ouverts les travaux de la 8e réunion du Conseil des Ministres du CILSS.

JE VOUS REMERCIE

II. Examen des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil des Ministres adopte l'ordre du jour suivant :

1. Examen des résultats des travaux de la réunion des experts,
2. Préparation des documents à soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat,
3. Lieu et date de la 9ème session ordinaire du Conseil des Ministres,
4. Désignation du Nouveau Coordonnateur Régional à proposer à la Conférence des Chefs D'état,
5. Questions diverses.

Avant de passer à l'examen des résultats des travaux de la réunion des experts, Monsieur Boulama MANGA, Coordonnateur Régional et Président de séance, donne la parole au Secrétaire Exécutif pour son exposé introductif.

19. Exposé introductif du Secrétaire Exécutif

Dans son exposé introductif, le Secrétaire Exécutif attire l'attention des Ministres sur les cinq points suivants :

1) Depuis le 7ème Conseil des Ministres qui a restructuré le Secrétariat Exécutif et fixé ses nouvelles attributions, et aussi depuis la décision prise à Ottawa par la deuxième Conférence du Club de confier les fonctions de rapporteur des équipes à des experts du Secrétariat Exécutif, les tâches de celui-ci se sont considérablement accrues. Aussi, pour lui permettre de faire face avec le maximum d'efficacité à ses nouvelles responsabilités, est-il indispensable de renforcer ses moyens humains, matériels et financiers. Les Etats membres doivent accepter de détacher auprès de l'Organisation (pour les besoins du Secrétariat Exécutif et des institutions spécialisées du CILSS) des cadres de très haut niveau. C'est un sacrifice mais un sacrifice nécessaire.

Les Etats doivent accepter aussi que le Secrétariat Exécutif puisse, de plus en plus, faire appel à des cadres sahariens, en qualité de consultants, pour réaliser des travaux spécifiques. L'expérience est là pour démontrer les nombreux avantages d'un tel recours aux compétences sahariennes.

Il est très important aussi que les membres sahéliens des équipes du Club participent régulièrement aux travaux desdites équipes.

2) La décision prise par le 7ème Conseil des Ministres de faire assumer de plus en plus la responsabilité de la gestion des projets et programmes par les institutions sahéliennes, répond à une préoccupation légitime. En application de cette décision, un protocole de gestion a été établi pour le programme de protection des cultures et des récoltes. Il est indispensable que toutes les mesures soient prises pour assurer le succès de la gestion, par les sahéliens, de cet important programme, en ayant à l'esprit que la lutte sera difficile, les obstacles à franchir étant nombreux.

3) La relance des Comités Nationaux du CILSS est d'une urgente nécessité. Sans elle, la réorganisation du Secrétariat Exécutif ne peut, évidemment, avoir son plein effet. Pour que le programme de première génération ait une place prioritaire dans la planification nationale, pour qu'au niveau de chaque pays membre , il soit l'affaire de tous et bénéficie de l'appui de tous, il est indispensable que les Comités Nationaux du CILSS soient réorganisés et redynamisés dans le sens souhaité.

4) Le Club du Sahel reste le cadre privilégié pour la sensibilisation de la Communauté Internationale en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du programme de première génération. Compte tenu de l'ampleur de nos besoins et du fait que le Club est ouvert à tous, le problème de son élargissement devrait, dès maintenant retenir notre attention.

5) Les efforts entrepris pour renforcer la coopération entre le CILSS et les organisations inter-Etats de la région telles que la CEAO, doivent être poursuivis, ceci afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des moyens.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur TOURE Abderrhamane de la Mauritanie, rapporteur général de la réunion des experts qui présente le rapport général de ladite réunion.

20. Le rapport général de la réunion des experts

La réunion des experts a été présidé par le Dr. Wally N'DOW de la Gambie. Elle s'est répartie en deux commission de travail :

- La Commission N°1 était chargée des questions institutionnelles, administratives et financières. Présidée par M. MBAIBIKEL du Tchad et ayant comme rapporteur M. Alioune BLONDIN BEYE (Mali), elle a eu à examiner les points suivants :

- 1) Projet d'amendement à la Convention du 12 septembre 1973,
- 2) Projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif
- 3) Projet de règlement du fonds de réserve
- 4) Projets de statuts de l'Institut du Sahel
- 5) Problèmes de personnel
- 6) Rapport sur la clôture définitive de l'exercice 1976
- 7) Exécution du budget 1977
- 8) Projet de budget 1978
- 9) Situation du fonds spécial du Sahel
- 10) Demande d'adhésion du Cameroun.

- La Commission N°2 présidée par M. Mansour SECK (Sénégal) et ayant pour rapporteur M. Joseph KABORE (Haute-Volta) a eu à examiner les questions relatives :

1. aux projets et programmes du CILSS
 - état d'avancement des projets du compendium
 - projets de première génération
 - projets financés sur ressources UNSO
 - programmes des institutions spécialisées (programmes du Centre Agrhyemet de Niamey ; programmes de l'Institut du Sahel)
2. à l'aide d'urgence sécheresse
 - application des décisions de la session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Niamey les 26 et 27 octobre 1977
 - résultats des travaux des missions multidonateurs d'évaluation.

Après des débats prolongés en plénière, les Ministres se réunissent à huis clos et arrêtent les décisions suivantes :

1) Projet d'amendement à la Convention du 12 Septembre 1973

Les Ministres approuvent la nouvelle rédaction du deuxième alinéa de l'article 20, proposée par les experts à savoir : au lieu de :

"L'amendement ou la révision ne prennent effet que lorsqu'ils sont approuvés par la Conférence des Chefs d'Etat, sur proposition du Conseil des Ministres".

Mettre :

"L'amendement ou la révision de la Convention sont décidés par la Conférence des Chefs d'Etat et prennent effet lorsqu'ils sont approuvés ou ratifiés par les Etats membres dans les conditions définies aux articles 21 et 22 ci-dessous".

Après le redressement de cette erreur technique et de quelques erreurs matérielles, les Ministres décident de recommander à la Conférence des Chefs d'Etat d'approuver le projet de Convention amendée (texte en annexe).

2) Projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif

La proposition faite par les experts et tendant à créer, auprès du Secrétariat Exécutif, un poste de Conseiller spécial, n'a pas été retenue. Sous réserve de cette modification, le projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif est adopté (texte en annexe).

3) Projet de règlement du fonds de réserve

Le texte proposé est adopté (voir en annexe)

4) Projet de statuts de l'Institut du Sahel

Après deux modifications rédactionnelles aux articles 17 et 22, le texte proposé est adopté (voir en annexe).

5) Problèmes de personnel

a) Le projet de résolution visant à allouer une allocation complémentaire en matière de prestation familiale, au personnel féminin relevant du régime de sécurité sociale voltaïque, est retiré. Les Ministres ordonnent une étude plus approfondie de la question au regard notamment des dispositions collectives en vigueur en Haute-Volta.

- b) Pour le poste d'ingénieur agronome, la candidature de Monsieur André SAWADOGO, de nationalité voltaïque est retenue.
- c) Pour le poste d'économiste analyste de projets, Monsieur Mady KEITA, proposé par le Gouvernement du Mali, remplit les conditions requises mais sa candidature ne sera définitivement retenue que lorsque les pièces qui manquent seront versées à son dossier.
- d) Pour le poste d'Agent Comptable, la candidature de Monsieur Djikoloum NGAROU, introduite par le Tchad n'a pas été retenue, le Conseil ayant estimé que l'intéressé ne remplit pas les conditions exigées. En conséquence un nouvel avis de vacance de poste doit être adressé aux Etats membres.
- e) Concernant le personnel en général, les Ministres invitent le Secrétaire Exécutif à fournir annuellement, pour chaque agent détaché par les Etats, une fiche de notation sur sa manière de servir. Les conditions de recrutement doivent être rigoureuses, en particulier les conditions de compétence .

6) Rapport sur la clôture définitive de l'exercice 1976

Le Conseil décide que le montant des cotisations de l'exercice 1976 restant à recouvrer (10 102 627 CFA) sera, en cas de recouvrement versé, non pas au fond de réserve mais au budget 1978 au titre de recettes des exercices antérieurs.

7) Exécution du budget 1977

Les Ministres mettent de nouveau l'accent sur la nécessité d'un versement rapide des contributions. Ils demandent qu'une étude soit entreprise par le Secrétariat Exécutif pour déterminer un taux de croissance des charges, afin que les Etats puissent tenir compte de cette augmentation lors du vote de leur budget.

8) Projet de budget 1978

Après avoir ordonné des abattements sur le projet présenté par les experts, (et qui se chiffre à 200 453 750 francs CFA), le Conseil arrête le budget de l'année 1978 en recettes et dépenses à la somme de 172 535 750 francs CFA. En cas de difficultés dues à l'insuffisance des crédits, le Coordonnateur saisira ses collègues par la voie la plus rapide pour proposer une solution.

Les mesures d'accompagnement ci-après sont également arrêtées :

- Véhicules : en dehors du véhicule du Secrétaire Exécutif, tous les autres véhicules de fonctions doivent être désormais des véhicules de type 304.

Les véhicules de liaison seront de type R4.

- Primes et gratifications : à supprimer jusqu'à nouvel ordre.

9) Situation du Fonds Spécial du Sahel

Pas d'observations

10) Demande d'adhésion du Cameroun

En l'absence d'une requête en bonne et due forme du Gouvernement camerounais et d'un dossier comportant les justifications requises quant aux conditions exigées par les pertinentes dispositions de l'article 13 de la Convention de Ouagadougou pour l'admission de nouveaux membres, les experts n'avaient pu émettre un avis. Ils avaient donc renvoyé la question aux Ministres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'intention de la Conférence des Chefs d'Etat la note ci-après :

Le Huitième Conseil des Ministres du CILSS, réuni à huis clos le samedi 17 décembre 1977 à Banjul, (République de Gambie),

- Considérant que le problème de l'adhésion de la République Unie du Cameroun au Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel a été soulevé,

RAPPELLE

1) les dispositions de l'article 18 de la Convention du CILSS qui est ainsi libellé :

"Article 18. Peut être membre du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) tout pays africain :

a) dont l'économie agricole et pastorale est dominée par les conditions écologiques des zones sahéliennes et soudano-sahéliennes,

b) qui a été déclaré sinistré et reconnu comme tel".

2) Les dispositions de l'article 19 de la même convention qui est ainsi conçu :

"Article 19. Les demandes d'adhésion sont introduites auprès du Comité par une requête officielle adressée au Coordonnateur Régional. L'admission de nouveaux membres est prononcée par la Conférence des Chefs d'Etat sur proposition du Conseil des Ministres".

3) que la demande d'adhésion présentée par la République Unie du Cameroun en décembre 1975 a été déjà rejetée par la deuxième Conférence des Chefs d'Etat du CILSS tenue à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) le 23 décembre 1975.

FAIT A BANJUL LE 17 DECEMBRE 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

11) S'agissant des points examinés par la Commission N°2, le Conseil adopte :

a) 5 recommandations relatives :

- à la protection des cultures et des récoltes,
- au programme de reboisement,
- aux projets de productions vivrières,
- aux Comités Nationaux du CILSS,
- aux projets financés sur ressources UNSO.

b) 3 résolutions concernant :

- le programme de première génération,
- le programme de l'Institut du Sahel,
- les cultures irriguées.

c) une déclaration renouvelant celle de Niamey concernant l'aide d'urgence sécheresse.

21. Préparation des documents à soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat

Le projet d'amendement à la Convention du 12 septembre 1973 et le problème de l'adhésion du Cameroun ayant déjà fait l'objet de documents visés au point 20, les discussions portent ici, essentiellement, sur le rapport que le Coordonnateur Régional doit présenter à la Conférence des Chefs d'Etat.

A la suite des observations formulées, des modifications sont apportées au projet de rapport du Ministre Coordonnateur. Les Ministres demandent qu'à l'avenir cet important document leur soit adressé, pour observations, avant la réunion préparatoire de la Conférence des Chefs d'Etat.

22. Date et lieu de la 9ème session du Conseil des Ministres

Sur proposition de la Haute-Volta, les Ministres décident à l'unanimité, de tenir leur 9ème session ordinaire à Bamako (Mali) dans la première quinzaine du mois de mai 1978.

23. Désignation du Nouveau Coordonnateur Régional à proposer à la Conférence des Chefs d'Etat

Sur proposition de la Haute-Volta, proposition appuyée par la Gambie, les Ministres décident à l'unanimité, de proposer le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique du Sénégal comme Coordonnateur Régional pour la période biennale 1978-1979.

Monsieur Adrien SENGHOR remercie ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et leur promet de faire tout pour que le CILSS aille de l'avant. La mission du Coordonnateur est essentiellement de coordination et de contrôle, les responsabilités de la gestion incombeant au Secrétaire Exécutif.

24. Présidence du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel

Le Mali est désigné, à l'unanimité, pour assurer la première présidence du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel (période biennale 1978-1979).

25. Troisième Conférence du Club du Sahel

Les Ministres invitent le nouveau Coordonnateur Régional à saisir, dans les meilleurs délais, les autorités compétentes des Pays Bas pour proposer que la troisième Conférence du Club se tienne dans ce pays.

26. Questions diverses

Le Directeur de l'OCLALIV ayant attiré l'attention des Ministres sur les graves difficultés que connaît cette Organisation sur le plan des moyens d'intervention, le Conseil décide de renvoyer l'examen de cette question à la prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'OCLALIV.

III. La séance de clôture

La parole est d'abord donnée au Secrétaire Exécutif qui donne lecture du communiqué final et de la motion de remerciements.

27. Communiqué final du 8ème Conseil des Ministres

La 8e session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS s'est tenue du 16 au 19 décembre 1977 à Banjul, République de Gambie,

La séance solennelle d'ouverture a été présidée par Son Excellence ALHAJI ALIEU BADARA N'JIE, Vice-Président de la République de Gambie,

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Vice-Président a souhaité la bienvenue en Gambie à l'ensemble des délégations des Etats membres et aux Organisations Internationales. Il a notamment souligné l'importance du rôle joué par le CILSS dans l'amélioration du niveau de vie des populations sahéliennes. Il a en outre noté avec satisfaction l'intérêt que la Coopération Internationale porte au CILSS, en particulier le soutien apporté par le Club du Sahel.

Abordant les programmes en cours, il a mis l'accent sur l'importance de l'Institut du Sahel qui concrétise la volonté des sahéliens de résoudre par eux-mêmes les problèmes du Sahel.

En conclusion, il a exprimé l'espoir que les travaux de la présente session soient une étape importante dans la vie de notre Organisation.

Prenant à son tour la parole, le Ministre Coordonnateur, Son Excellence le Chef d'Escadron Boulama MANGA, Ministre du Développement Rural de la République du Niger, a remercié le Gouvernement et le peuple de Gambie pour l'accueil fraternel réservé aux participants et pour la parfaite organisation de la session.

Il a tout d'abord mis l'accent sur la gravité de la situation actuelle résultant de la sécheresse et a ensuite rappelé les mesures d'urgence déjà entreprises à la suite du Conseil Extraordinaire des Ministres du CILSS tenu à Niamey les 26 et 27 octobre 1977, puis il a présenté les principaux points qui seront examinés par le Conseil.

Enfin, il a exprimé l'espoir qu'après Ouagadougou et Nouakchott, Banjul constitue une nouvelle et importante étape dans la vie de notre Comité.

Le Conseil a eu à son ordre du jour l'examen des travaux des experts et la préparation de la Conférence des Chefs d'Etat. Au terme de leurs travaux, les Ministres ont pris un certain nombre de décisions importantes relatives notamment à la Convention de Ouagadougou du 12 septembre 1973 et aux statuts de l'Institut du Sahel.

Le Conseil a adopté le budget de fonctionnement du CILSS pour l'exercice 1978 arrêté en Recettes et Dépenses à la somme globale de 172 535 750 FCFA.

Le Conseil a décidé que les programmes de première génération du CILSS/Club du Sahel constitueront désormais, l'unique plateforme d'action du CILSS.

En raison de l'aggravation de la situation résultant de la sécheresse le Conseil a admis le principe d'entreprendre une nouvelle campagne de mobilisation de ressources financières avec l'appui de l'UNSO pour la réalisation des programmes d'urgence du CILSS. Cette campagne sera menée de concert avec le Club du Sahel et selon les modalités à préciser ultérieurement.

La République du Mali a été désignée pour assurer la présidence du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel pendant la période biennale 1978/1979.

Le Conseil a décidé de proposer à l'agrément des Chefs d'Etat, la nomination du Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique du Sénégal comme Ministre Coordonnateur du CILSS pendant la période biennale 1978/1979.

Le Conseil se félicite de l'atmosphère franche et cordiale qui a présidé à ses travaux.

Le Conseil a décidé de tenir sa 9ème Session ordinaire dans la première quinzaine du mois de Mai 1978 à Bamako, République du Mali.

Fait à Banjul le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

28. Motion de remerciements

Les Ministres

du Développement Rural des Iles du Cap Vert
 du Développement Rural de la Haute-Volta
 du Développement Rural du Mali
 du Développement Rural de la Mauritanie
 du Développement Rural du Niger
 du Développement Rural et de l'Hydraulique du Sénégal
 du Développement Agricole et Pastoral, chargé de la lutte
 contre les Calamités Naturelles du Tchad

EXPRIMENT leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements à Son Excellence ALHAJI SIR DAWDA KAIRABA JAWARA, Président de la République de Gambie, à son Gouvernement et au peuple de Gambie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité toute africaine, ainsi que pour toutes les facilités qui ont permis le bon déroulement de leurx travaux.

Fait à Banjul, le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

29. Monsieur Sory COULIBALY, doyen d'âge des Ministres du CILSS prononce au nom de ses collègues, une allocution de remerciements

Monsieur COULIBALY renouvelle au Président, au Gouvernement et au Peuple gambiens, les remerciements et les félicitations de ses collègues et les siens propres pour l'accueil fraternel réservé aux délégations, la parfaite organisation matérielle de la réunion et pour toutes les facilités accordées aux participants afin de les mettre dans les meilleures conditions de travail.

Puis, au nom de ses collègues, il rend hommage au Chef d'Escadron Boulama MANGA, Ministre du Développement Rural du Niger et Coordonnateur Régional sortant, pour l'excellent travail accompli durant son mandat, l'impulsion qu'il a réussi à donner à l'Organisation, grâce à son dynamisme et à son dévouement exemplaire à la cause du Sahel.

Monsieur COULIBALY félicite ensuite Monsieur Adrien SENGHOR pour la confiance qui vient de lui être témoignée. Il dit sa conviction que, sous la Direction du Nouveau Coordonnateur, le CILSS, en dépit des difficultés, continuera d'aller de l'avant.

La persistance de la sécheresse exige le renforcement des moyens d'action de notre Organisation et de ses institutions spécialisées, de notre coopération avec nos différents partenaires en particulier ceux du Club du Sahel. Elle exige que tout soit mis en œuvre pour accélérer la réalisation du programme de première génération.

Monsieur COULIBALY termine en assurant le Nouveau Coordonnateur Régional du ferme soutien de ses collègues dans l'accomplissement de sa lourde mission.

30. Allocution de clôture du Ministre Coordonnateur

Dans une courte allocution improvisée, Monsieur Boulama MANGA remercie toutes les personnalités qui ont bien voulu rehausser par leur présence, l'éclat de la manifestation. Il félicite les experts pour le travail accompli. Il félicite aussi les interprètes, les traducteurs, le personnel du Secrétariat, ainsi que tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué au succès de la session.

"Nous pouvons nous féliciter de l'atmosphère franche et cordiale qui a présidé à nos débats et des résultats éminemment positifs auxquels ont abouti nos travaux.

Je déclare close la 9ème Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS"

Le présent acte est signé par le Secrétaire Général du CILSS et deux témoins, en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en arabe, et il sera conservé au siège du CILSS.

En témoin, je signe le présent acte, en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en arabe, et je déclare que les deux exemplaires sont exactement identiques.

En témoin, je signe le présent acte, en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en arabe, et je déclare que les deux exemplaires sont exactement identiques.

En témoin, je signe le présent acte, en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en arabe, et je déclare que les deux exemplaires sont exactement identiques.

En témoin, je signe le présent acte, en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en arabe, et je déclare que les deux exemplaires sont exactement identiques.

7803/04

III.

A N N E X E S

ANNEXE 1

Texte de la Convention de Ouagadougou du 12
Septembre 1973 amendée à Banjul le 21 Décembre 1977

REFERENCES

Stimulated by the announcement of Quelch's discovery in 1856
Büchner, 1859; Koch, 1863; Pfeiffer, 1864; Döderlein, 1873.

See p. 22.

Le Président de la République des Iles du Cap Vert,
 Le Président de la République de Gambie,
 Le Président de la République de Haute-Volta,
 Le Président du Comité Militaire de Libération Nationale,
 Chef de l'Etat du Mali,
 Le Président de la République Islamique de Mauritanie,
 Le Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat du Niger,
 Le président de la République du Sénégal,
 Le Président du Conseil Supérieur Militaire, Chef de l'Etat du Tchad,

- CONSIDERANT les liens de fraternité, de fructueuse coopération qui existent entre leurs peuples et leurs gouvernements,
- CONSIDERANT l'ampleur et la gravité de la sécheresse exceptionnelle qui sévit depuis plusieurs années dans la zone sahélienne et soudano-sahélienne,
- CONSIDERANT les conséquences désastreuses de cette sécheresse sur leurs économies et la vie des populations,
- CONVAINCUS de la nécessité d'une lutte conjointe contre la sécheresse et ses effets,
- AFFIRMENT par la présente Convention leur volonté commune de faire face à cette calamité et de renforcer leur coopération dans tous les domaines afin d'assurer la survie et le développement du Sahel.

ILS conviennent des dispositions ci-après :

I. CONSTITUTION - SIEGE

Article 1er. Il est créé entre la République des Iles du Cap Vert, la République de Gambie, la République de Haute-Volta, la République du Mali, la République Islamique de Mauritanie, la République du Niger, la République du Sénégal et la République du Tchad, un Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Article 2. Le siège du Comité est fixé à Ouagadougou, capitale de la République de Haute-Volta.

II. BUTS DU COMITE

82.

Article 3. Le Comité a pour but :

- 1) de coordonner l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la région,
- 2) de sensibiliser la Communauté Internationale aux problèmes de la sécheresse,
- 3) de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du programme défini par les Etats membres dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel,
- 4) de mobiliser les ressources nécessaires au financement d'opérations dans le cadre de la coopération sous-régionale,
- 5) de réaliser des actions d'intérêt sous-régional tendant à renforcer la coopération entre les Etats membres dans leurs efforts communs de lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel,
- 6) d'aider les Etats membres et organismes existants dans la zone à rechercher le financement de leurs programmes propres.

III. STRUCTURE - FONCTIONNEMENT

Article 4. Le Comité comprend les organes suivants :

- la Conférence des Chefs d'Etat
- le Conseil des Ministres
- Le Secrétariat Exécutif.

A) La Conférence des Chefs d'Etat :

Article 5. La Conférence des Chefs d'Etat est l'instance suprême de l'Organisation.

Elle définit la politique de coopération du Comité et les grandes orientations du programme de lutte contre la sécheresse et de développement du Sahel.

Article 6. La Conférence des Chefs d'Etat se réunit en Session ordinaire une fois tous les deux ans.

Elle peut se réunir en session extraordinaire à l'initiative de son Président ou à la demande d'un Etat Membre.

Elle prend ses décisions à l'unanimité de ses membres.

Article 7. La présidence de la Conférence des Chefs d'Etat est assuré à tour de rôle et pour une durée de deux ans par chacun des Chefs d'Etat.

B) Le Conseil des Ministres

Article 8. Dans le cadre de la politique générale définie par la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres est chargé de promouvoir toutes les actions tendant à la réalisation des objectifs du Comité.

Le Conseil des Ministres fixe notamment :

- le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres,
- L'Organisation du Secrétariat Exécutif,
- le Règlement Financier,
- Les Statuts des Institutions spécialisées du Comité.

Article 9. Chaque Etat est représenté au Conseil des Ministres par un ou plusieurs Ministres selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Article 10. Le Conseil des Ministres se réunit en session ordinaire deux fois par an sur convocation de son Président qui prend le titre de Coordonnateur Régional.

Le Conseil se réunit en session extraordinaire à la demande du Coordonnateur Régional ou d'un Etat membre.

Les décisions du Conseil sont prises à l'unanimité.

Article 11. La présidence du Conseil des Ministres est assurée à tour de rôle pour une période de deux ans.

Article 12. Le Coordonnateur Régional entreprend toutes démarches tendant à la mise en oeuvre des recommandations, résolutions, programmes d'action approuvés par les Etats membres. Il est assisté d'un Secrétariat Exécutif.

C) Le Secrétariat Exécutif

Article 13. Le Secrétariat Exécutif est, sous l'autorité du Coordonnateur Régional, l'organe d'exécution du Comité.

Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif nommé pour une période de trois ans par le Conseil des Ministres.

Le mandat du Secrétaire Exécutif est renouvelable une fois.

Article 14. Le Secrétaire Exécutif est chargé, sous l'autorité du Coordonnateur Régional de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil des Ministres.

Il assure le Secrétariat de cette instance.

IV. LES RESSOURCES

Article 15. Les ressources du Comité pour le fonctionnement du Secrétariat Exécutif proviennent des cotisations des Etats membres et des aides de toutes natures.

Article 16. Le Comité peut recevoir des dons et legs, contracter des emprunts.

Article 17. Il est créé un Fonds appelé Fonds Spécial du Sahel destiné au financement des opérations d'urgence ainsi qu'à la mise en oeuvre de certaines mesures intéressant les Etats membres. Le Règlement du Fonds est établi par le Conseil des Ministres.

V. ADHESION

Article 18. Peut être membre du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) tout pays africain :

- a) dont l'économie agricole et pastorale est dominée par les conditions écologiques des zones sahélienne et soudano-sahélienne,
- b) qui a été déclaré sinistré et reconnu comme tel.

Article 19. Les demandes d'adhésion sont introduites auprès du Comité par une requête officielle adressée au Coordonnateur Régional. L'admission de nouveaux membres est prononcée par la Conférence des Chefs d'Etat sur proposition du Conseil des Ministres.

VI. REVISION - RATIFICATION

Article 20. La présente Convention peut être amendée ou revisée si un Etat membre adresse à cet effet une demande écrite au Coordonnateur Régional. Celui-ci en avise aussitôt le Président de la Conférence des Chefs d'Etat.

L'amendement ou la révision de la Convention sont décidés par la Conférence des Chefs d'Etat et prennent effet lorsqu'ils sont approuvés ou ratifiés par les Etats membres dans les conditions définies aux articles 21 et 22 ci-dessous.

Article 21. La présente Convention sera approuvée ou ratifiée par les Etats signataires conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. L'instrument original sera déposé auprès du Gouvernement de la République de Haute-Volta qui transmettra les copies certifiées conformes de ce document à tous les Etats signataires.

Les instruments d'approbation ou de ratification seront déposés auprès du Gouvernement de la République de Haute-Volta qui en notifiera le dépôt à tous les Etats signataires.

Article 22. La présente Convention entrera en vigueur un mois après que la moitié des Etats signataires auront déposé auprès de la République de Haute-Volta leurs instruments d'approbation ou de ratification.

FAIT A BANJUL, LE 21 DECEMBRE 1977

7803/04

ANNEXE 2

Les recommandations

Les recommandations

Les recommandations

7803/04

RECOMMANDATION N°1/CM/8Amendement à la Convention du 12 Septembre 1973

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 16 au 19 décembre 1977 à Banjul,

VU la Convention du 12 septembre 1973 portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel,

Après examen approfondi des propositions de modifications à ladite convention présentées par le Coordonnateur Régional,

RECOMMANDE à la Conférence des Chefs d'Etat d'approuver le projet de convention amendée, annexée à la présente recommandation.

Fait à Banjul, le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

7803/04

RECOMMANDATION N°2/CM/8PROTECTION DES CULTURES ET DES RECOLTES

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) les 16, 17 et 18 décembre 1977,

- CONSIDERANT que la protection des cultures et des récoltes incombe en premier lieu aux structures nationales chargées de ce problème,
- CONSIDERANT que cette tâche ne peut se conduire efficacement sans des hommes compétents et suffisamment nombreux à tous les niveaux,
- CONSIDERANT que la priorité doit être donnée au renforcement des services nationaux et régionaux de lutte,
- CONSIDERANT que jusqu'à présent ces services n'ont pas reçu l'appui nécessaire,

RECOMMANDÉ

- Que la priorité soit donnée aux renforcements des structures nationales de lutte contre les ennemis des cultures,
- Que la deuxième et troisième priorité soient accordées respectivement à la formation des nationaux et la recherche afin que le programme se réalise rapidement avec efficacité ;

RECOMMANDÉ

Par ailleurs, que la partie du programme relative à la protection des récoltes connaisse un démarrage immédiat.

7803/04

RECOMMANDATION N°3/CM/8PROGRAMME DE REBOISEMENT

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e Session ordinaire à Banjul (Gambie) les 16, 17 et 18 décembre 1977,

- CONSIDERANT la nécessité absolue pour les stratégies de production d'être compatibles avec un équilibre écologique dans la recherche d'une autosuffisance alimentaire plus particulièrement en zone sahélienne et soudano-sahélienne ;

- CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre dans ces zones un programme conséquent d'aménagement et de reconstitution du couvert végétal pour réaliser l'autosuffisance en produit ligneux et lutter contre la désertification ;

- CONSIDERANT les importantes ressources que la flore et la faune apportent aux populations des zones sahéliennes et soudano-sahéliennes ;

- CONSIDERANT le programme CILSS de reboisement et de lutte contre la désertification et les intérêts exprimés par les sources de financement pour la mise en oeuvre de ce programme ;

RECOMMANDÉ

- L'adoption des conclusions de la réunion de Paris relative à ce programme,

INVITE

- Les pays membres du CILSS, les pays et Organismes donateurs à donner une suite rapide aux décisions de la rencontre de Paris quant à la réalisation des projets de reboisement et de lutte contre la désertification

NOTE

- L'importance des projets d'aménagement agro-sylvopastoraux dans la stratégie de développement du Sahel,

RECOMMANDÉ

- À toutes sources de financement de porter une attention particulière et de fournir des efforts supplémentaires en vue de la mise en oeuvre de cet aspect du programme.

RECOMMANDATION N°4/CM/8PROJETS PRODUCTIONS VIVRIERES

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie), les 16, 17 et 18 décembre 1977,

- CONSIDERANT que jusqu'à présent aucun projet de production végétale, animale et piscicole n'est entré dans sa phase opérationnelle,
- CONSIDERANT la persistance des aléas climatiques compromettant gravement l'objectif d'autosuffisance alimentaire,
- CONSIDERANT que certains projets de production alimentaires sont prêts,
- CONSIDERANT la déclaration de la deuxième Conférence du Club donnant priorité à l'objectif d'autosuffisance alimentaire,

RECOMMANDATION

- A toutes les parties concernées de s'engager résolument dans la mise en œuvre rapide des projets de production végétale, animale et piscicole déjà élaborés,
- Que certains projets d'importance capitale non entièrement finalisés puissent démarrer et s'affiner par l'expérience,

INVITE

Le Secrétariat du CILSS et les Etats membres à rechercher rapidement les financements des projets de production.

RECOMMANDATION N°5/CM/8COMITES NATIONAUX DU CILSS

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) les 16, 17 et 18 décembre 1977,

- CONSIDERANT le niveau d'information faible dans les Etats membres sur les activités du CILSS,
- CONSIDERANT les difficultés de coordination entre le Secrétariat du CILSS et les différentes instances des Etats membres dans l'exécution des projets et des programmes d'action,
- CONSIDERANT la nécessité d'une coordination des activités au niveau national,

RECOMMANDÉ

- La création et la mise en oeuvre des Comités Nationaux du CILSS dont les rôles essentiels doivent être :
 - d'informer correctement et rapidement les services des Etats membres des activités du CILSS et vice-versa, de coordonner et d'harmoniser les interventions du CILSS dans ces Etats,

RECOMMANDÉ

- Que l'organisation de chaque Comité National soit adaptée aux structures du pays concerné.

7803/04

RECOMMANDATION N°6/CM/8PROJETS FINANCIÉS SUR RESSOURCES UNSO

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) les 16, 17 et 18 décembre 1977,

- CONSIDERANT l'esprit qui a présidé à la création de l'UNSO et du Fonds Spécial des Nations Unies pour le Sahel,
- CONSIDERANT les lenteurs qui subsistent encore dans l'exécution effective des projets en dépit de l'affectation des fonds disponibles à ces projets,
- CONSIDERANT les dispositions de la Résolution n°10/CM/7 du 7e Conseil des Ministres du CILSS en matière de gestion des programmes de développement du Sahel,

DEPLORE

- Les lenteurs constatées dans la mise en œuvre des projets financés sur ressources UNSO,

INVITE

- L'UNSO à reconstruire les modalités de gestion des Fonds recueillis afin de se conformer à l'objet de sa création,

RECOMMANDE

- La mise en place urgente des Fonds déjà affectés afin d'assurer l'exécution rapide des projets, la participation des Services Nationaux et des Organismes Régionaux à la gestion effective de ces Fonds.

ANNEXE 3

Les Résolutions

7803/04

RESOLUTION N°1/CM/8STATUT DE L'INSTITUT DU SAHEL

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en session ordinaire à Banjul (Gambie), du 16 au 19 décembre 1977,

VU la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel notamment en son article 8,

VU le Règlement Intérieur du CILSS,

VU la Résolution n°3/CM/6 du 6e Conseil des Ministres du CILSS, réuni à N'Djaména (Tchad) en décembre 1976,

- CONSCIENT de la nécessité de rechercher des moyens pour limiter les effets de la sécheresse,

- CONSIDERANT l'importance que revêtent la recherche scientifique et technique et la formation comme moyens de prévention et de lutte contre ce fléau,

- CONSCIENT de la faiblesse des Institutions Nationales dans ce domaine,

- CONSCIENT enfin du manque de coordination et d'harmonisation de la recherche scientifique au niveau régional,

- Après examen des travaux des experts nationaux et internationaux sur l'Institut du Sahel à Bamako (Mali) du 28 au 30 septembre, à Ouagadougou (Haute-Volta) du 24 au 28 octobre 1977 et à Banjul du 11 au 15 décembre 1977.

ADOpte

les statuts de l'Institut du Sahel annexés à la présente résolution.

Banjul, le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

7803/04

RESOLUTION N°2/CM/8ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT EXECUTIF

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en session ordinaire à Banjul (Gambie) du 16 au 19 décembre 1977,

VU la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel,

VU la résolution n°7/CILSS/73 du 19 décembre 1973 portant approbation du schéma d'organisation du CILSS,

VU la résolution n°2/CM/7 portant sur l'organisation du Secrétariat Exécutif,

Après examen du projet d'organigramme du Secrétariat Exécutif, présenté par le Coordonnateur Régional,

ADOPOTE l'Organigramme du Secrétariat Exécutif annexé à la présente résolution.

DECIDE que les divisions prévues dans la résolution portant organisation du Secrétariat Exécutif soient dénommées directions.

Fait à Banjul, le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

7803/04

RESOLUTION N°3/CM/8FONDS DE RESERVE

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en session ordinaire à Banjul (Gambie) du 16 au 19 décembre 1977,

VU la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel,

VU le Règlement Intérieur du CILSS

VU le Règlement financier du CILSS

VU la résolution n°7/CM/7 du 28 avril 1977 créant un Fonds de Réserve alimenté par les excédents budgétaires,

ADOPTE le règlement dudit Fonds de Réserve annexé à la présente résolution.

Fait à Banjul le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

7803/04

RESOLUTION N°4/CM/8PROGRAMME DE PREMIERE GENERATION

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) du 16 au 19 décembre 1977,

- CONSIDERANT l'adoption des projets de première génération à la réunion d'OTTAWA,
- CONSIDERANT le fait que les projets de première génération s'inscrivent dans une stratégie globale de développement des pays du Sahel,
- CONSIDERANT que ce programme englobe l'essentiel des projets du compendium entrant dans cette stratégie,
- CONSIDERANT l'urgence de la mise en oeuvre des projets de ce programme,
- CONSTATANT le faible taux de financement des projets du compendium dû essentiellement au faible niveau de préparation des dossiers et à la lenteur des procédures de financement,
- CONSTATANT que les pays membres n'ont pas les moyens humains, matériels, et financiers pour finaliser les dossiers de projet,
- TENANT COMPTE des exigences de chaque source de financement en matière de présentation des dossiers de projet,

DECIDE

- Que les projets de première génération constituent l'unique programme d'action du CILSS et du Secrétariat Exécutif,

RECOMMANDÉ

- Que les Etats prennent les mesures adéquates **afin** d'accélérer l'élaboration des dossiers à soumettre aux sources de financement,
- Que les donateurs apportent aux Etats et au Secrétariat Exécutif du CILSS l'aide matérielle et financière nécessaire à l'élaboration de ces dossiers.

Fait à Banjul le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

RESOLUTION N°5/CM/8PROGRAMME INSTITUT DU SAHEL

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) du 16 au 19 décembre 1977,

- CONSIDERANT le travail important qui a été accompli pour l'élaboration du projet de programme d'activités de l'Institut du Sahel,
- CONSIDERANT la nécessité qu'il y a eu à ce que ces programmes entrent rapidement dans leurs phases opérationnelles parce que venant en appui aux projets de première génération du CILSS,
- CONSIDERANT que le programme de thèmes de projets de première génération ne comporte que des fiches techniques sommaires,

ADOPOTE

- Les résultats des travaux des deux Conférences de Bamako (28-30 septembre 1977) et de Ouagadougou (24-28 octobre 1977) qui ont abouti à la proposition de programme d'activité de l'Institut du Sahel,

BONNE MANDAT

- Au **M**inistre Coordonnateur de tout mettre en oeuvre pour rencontrer les sources de financement en vue du démarrage rapide des programmes qui sont finalisés et d'organiser les réunions nécessaires à l'étude des thèmes de projets de première génération afin de les parfaire et de dégager rapidement un programme concret et opérationnel.

Fait à Banjul, le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

7803/04

RESOLUTION N°6/CM/8
CULTURES IRRIGUEES

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) les 16, 17 et 18 décembre 1977,

- CONSIDERANT l'ampleur du déficit céréalier résultant d'une situation pluviométrique défavorable qui persiste dans les pays du Sahel depuis une dizaine d'années,
- CONSIDERANT que le principal objectif du programme de 1ère génération reste l'autosuffisance alimentaire,
- CONSIDERANT le rôle déterminant des cultures irriguées pour atteindre cet objectif,
- CONSIDERANT que les petits périmètres constituent une étape importante du développement des cultures irriguées, et que dans ce domaine des actions immédiates peuvent être menées sans de longues études,

INVITE

- Le Secrétaire Exécutif du CILSS à entreprendre auprès des sources de financement des démarches pour une mobilisation rapide des Fonds en vue de la réalisation de ces actions immédiates,
- Que dans le même temps, des études soient entreprises sur des problèmes plus complexes de la réhabilitation des périmètres irrigués.

Fait à Banjul, le 19 décembre 1977

LE CONSEIL DES MINISTRES

7803/04

БАНДЕРІВСЬКИЙ
ІМПЕРІАЛІСТИЧНИЙ

акція від 18 лютого 1918 р. підпільників УНР, які засідалися відповідно до
рішенням № 10, що утворює (згідно) Універсальний народний

революційний комітет України та Бессарабії -
з'єднаних земель в Українській республіці, які відповідають на
поганість і відсутність відповідних прав та засобів для відстоювання
прав людини та громадянства в Україні.

Це відповідь на засіданнях Універсального комітету від 18 лютого 1918 р.

одинадцятьох засідань заснованої відповідно до цього відповідь на засіданнях
Універсального комітету від 18 лютого 1918 р. заснованої відповідно до цього відповідь на засіданнях

СТРИМ

заснованої відповідно до цього відповідь на засіданнях Універсального комітету від
18 лютого 1918 р. заснованої відповідно до цього відповідь на засіданнях Універсального комітету від
18 лютого 1918 р. заснованої відповідно до цього відповідь на засіданнях Універсального комітету від

18 лютого 1918 р. заснованої відповідь на засіданнях Універсального комітету від

18 лютого 1918 р. заснованої відповідь на засіданнях Універсального комітету від

ANNEXE 4

Déclaration

7803/04

DECLARATION

Le Conseil des Ministres des pays membres du CILSS, réuni en 8e session ordinaire à Banjul (Gambie) du 16 au 19 décembre 1977,

- Après examen de la situation alimentaire des pays membres du CILSS à la suite de la saison de production 1977,
- CONSIDERANT les besoins d'aide d'urgence exprimés par tous les pays membres,
- CONSIDERANT les aides de toutes natures exprimées par tous les pays membres,
- CONSIDERANT les aides de toutes natures actuellement reçues ou promises,

RENOUVELLE

- Sa déclaration de Niamey invitant la Communauté Internationale à apporter de façon urgente une assistance adéquate aux pays du CILSS en vue de satisfaire les besoins sahéliens et pour la sauvegarde de leur cheptel.

ANNEXE 5

Liste des participants

1000

CAP VERT

- Son Excellence Aristides PEREIRA,
Président de la République
- Son Excellence Joao PEREIRA SILVA,
Ministre du Développement Rural
- Monsieur A. Hisboa RAMAS
Ingénieur des Travaux
Ministère du Développement Rural
- Monsieur Carlos Adouard SILVA
Ingénieur Agronome
Ministère du Développement Rural

GAMBIE

- Son Excellence Alhaji Sir Dawda Kairaba JAWARA
Président de la République
- Son Excellence Alhaji YAYA CEESEY
Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles
- Monsieur Francis MBOGE
Directeur de Cabinet du Ministre du
Développement Rural
- Dr. W.S.M. N'DOW
Directeur des Services Elevage
- Monsieur Malick A.K. JOHN
Directeur des Services Hydrométéorologiques
- Monsieur R.A. THOMAS
Directeur Adjoint des Services Agricoles
- Monsieur O. TAYLOR THOMAS
Directeur des Services Pêches
- Monsieur M.K JALLOW
Secrétaire Adjoint à la Présidence
- Monsieur S.S. MBOOB
Chef des Services Protection végétaux
- Monsieur A.J. McEWAN
Expert forestier
- Monsieur D.N. TOURAY
Vétérinaire - Services vétérinaire
- Mme Sally NJIE
Directrice de la Bibliothèque Nationale

HAUTE-VOLTA

- Son Excellence le Général de Corps d'Armée
El Hadji Aboubacar Sangoulé LAMIZANA
Président de la République
- Son Excellence Augustin WININGA
Ministre du Développement Rural
- Dr. Seydou DIALLO
Directeur Général de l'ONERA
Ministère du Développement Rural
- Monsieur Cheick OUEDRAOGO
Magistrat
- Monsieur Bata Mathias KONATE
Directeur Adjoint du Budget
Ministère des Finances
- Monsieur Charles TIAO
Secrétaire Permanent du CCDR
Correspondant National du CILSS
Ministère du Développement Rural
- Monsieur Joseph KABORE
Directeur des Services Agricoles
Ministère du Développement Rural
- Monsieur Ouala KOUTIEBOU
Chef Service Entretien des Routes Secondaires
Ministère des T.P., Transport et Urbanisme
- Monsieur Maxime OUABA
Chef d'Inspection forestière du Centré
Ministère du Développement Rural

MALI

- Son Excellence le Colonel Moussa TRAORE
Président du Comité Militaire de Libération Nationale
Chef de l'Etat
- Son Excellence Lieutenant Colonel Filifing SISSOKO
Membre du Comité Militaire de Libération Nationale
Secrétaire Permanent du CMLN
- Son Excellence Mamadou DIARRA
Ambassadeur du Mali en Gambie

- Son Excellence Sori COULIBALY
Ministre du Développement Rural
- Monsieur Ouedji DIALLO
Correspondant National CILSS/ONG
Ministère du Développement Rural
- Maître Alioune BEYE
Chef Contentieux du Gouvernement
- Monsieur Sanoussi TOURE
Contrôleur Financier
- Monsieur Sekou SISSOKO
Directeur Général des Services Agricoles
du Mali

MAURITANIE

- Son Excellence Maître Moktar OULD DADDAH
Président de la République
- Son Excellence Abdoulahi BARO
Ministre du Développement Rural
- Monsieur Bounena M'RABIH RABOU
Chef Service Programmation/Plan
- Monsieur Mohamed BOCCUM
Directeur de l'Agriculture
- Monsieur Abderrahmane TOURE
Directeur/Protection Nature
- Monsieur A. MOULAYE
Directeur de l'Hydraulique
Ministère des Ressources Hydrauliques
- Monsieur S. GAYE
Expert
- Dr. LIMAM
Expert

NIGER

- Son Excellence le Lieutenant Colonel Seyni KOUNTCHE
Président du Conseil Militaire Supérieur, Chef de l'Etat
- Son Excellence le Commandant Moumouni DJERMAKOYE ADAMOU
Ministre des Affaires Etrangères

Son Excellence Boulama MANGA
 Ministre du Développement Rural
 Ministre Coordonnateur du CILSS

- Monsieur Issoufou IBRAHIMA
 Inspecteur du Trésor
 Ministère des Finances
- Monsieur Moussa SALEY
 Directeur de l'Agriculture
 Correspondant National du CILSS
 Ministère du Développement Rural
- Monsieur Saïdou MAMANE
 Expert

SENEGAL

- Son Excellence Léopold Sédar SENGHOR
 Président de la République
- Son Excellence Adrien SENGHOR
 Ministre du Développement Rural
- Monsieur Oumar COLY
 Conseiller Technique
 Commissaire à l'Aide Alimentaire
 Ministère du Développement Rural
- Monsieur Sambou TOURE
 Conseiller Technique
- Monsieur Simon BADJ
 Adjoint Directeur du Budget
- Monsieur Abdoulaye FALL
 Ingénieur
 Directeur des Etudes et de la Programmation
 Ministère du Développement Rural
- Monsieur César COLY
 Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères
- Monsieur Bakary Djiley COLY
 Directeur des Actions et Programmes
 Ministère du Développement Rural
- Monsieur Mansour SECK
 Chef du Service Météorologique
 Ministère des T.P., du l'Urbanisme et des Transports
- Monsieur Ibrahima SY
 Chef du Service Programme Agricole/ONCUD
- Dr. Théophile DERNEVILLE
 Services vétérinaires
- Monsieur M. MBODJ
 Expert

- Son Excellence Félix Maloum NGAKOUTOU BENDI
Président du Conseil Supérieur Militaire,
Chef de l'Etat
- Son Excellence le Commandant Roasngar MBAIDOLLOUMAL
Ministre du Développement Agricole et Pastoral
chargé de la lutte contre les calamités naturelles
- Dr. Mahamat TOUADE
Directeur Général Ministère du Développement Rural et Pastoral
- Ngar Yra MBAIBIKEL
Directeur de la Lutte contre les Calamités Naturelles
Ministère du Développement Agricole et Pastoral
- Monsieur Isseint Gagoum GAMMI
Directeur des T.P
- Monsieur Hidini WORDOUGOU
Directeur de l'ONDR
Ministère du Développement Agricole et Pastoral

SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS

- Monsieur Aly CISSE
Secrétaire Exécutif
- Monsieur YAYA IDRISSE
Directeur des Projets et Programmes
- Monsieur James Grey JOHNSON
Directeur de la Documentation et de l'Information
- Monsieur Keïtora MWABANYOL
Directeur des Affaires Administratives et Financières
- Monsieur Gourouza MAGGI
Directeur de la Division des ONG
- Monsieur Malick BAYILI
Agent Comptable p.i
- Mlle Augustine BOUDA
Secrétaire
- Monsieur Emmanuel SANOU
Secrétaire

B) LES INVITESPNUD ET UNSO

- Monsieur Bradford MORSE
Administrateur du PNUD
- Monsieur Galal MAGDI
Directeur de l'UNSO
- Monsieur Bertin BORNA
Représentant Résident du PNUD
DAKAR

OCDE/CLUB DU SAHEL

- Mme Anne DE LATTRE
Chef de Secrétariat du Club du Sahel
Représentant Monsieur Maurice WILLIAMS
Président du Comité d'Aide au Développement
de l'OCDE
- Monsieur Roy STACY
Secrétariat du Club du Sahel
OCDE PARIS

OCLALAV

- Monsieur ABDALLAH OULD M. SIDIA
Directeur Général

OICMA

- Monsieur Gana DIAGNE
Directeur Général

7803/04